

Dom Calmet
un Bénédictin vosgien
au Siècle des Lumières



SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE VOSGIENNE

Année 2010

Hors série N°6

Prix : 12

NOTE BIOGRAPHIQUE



Antoine Calmet naquit le 25 février 1672 dans un village près de Commercy. À vue humaine, rien ne le destinait à connaître l'existence qui fut la sienne. Ses parents étaient de condition modeste et il dut à une âme pieusement charitable de pouvoir étudier. Il suivit l'enseignement dispensé au prieuré bénédictin de Breuil. Ses professeurs remarquèrent ses aptitudes et l'envoyèrent à l'université de Pont-à-Mousson (1687), tenue par les Jésuites. N'ayant ni l'esprit missionnaire, ni le goût de la prédication, ni peut-être la vocation du martyr, mais fidèle à ses maîtres de Breuil, Antoine choisit de rejoindre les rangs de l'ordre bénédictin, et particulièrement de la congrégation de Saint-Vanne, fondée en 1604 et dont est issue la congrégation de Saint-Maur. Il prit l'habit à seize ans (17 octobre 1688) et choisit le prénom d'Augustin. Le 23 octobre 1689 eut lieu la profession de foi. Ses supérieurs l'envoyèrent à l'abbaye de Munster, où il suivit l'enseignement destiné aux jeunes moines possédant des dispositions intellectuelles (et qui, de ce fait, se voyaient dispensés des travaux manuels que

tout Bénédictin doit normalement accomplir) : un an d'humanités, un an et demi de philosophie, trois ans et demi de théologie scolastique et un an de théologie positive. Il ajouta à ce *cursus* chargé deux matières qui ne figuraient pas au programme : le grec et l'hébreu. Il apprit cette dernière langue en autodidacte, grâce à une ancienne grammaire et – non sans avoir obtenu les autorisations nécessaires – avec l'aide du pasteur local. Tombé malade durant ces années à Munster, il mit à profit sa convalescence pour apprendre à jouer de l'orgue. Ordonné prêtre le 17 mars 1696, il retourna en Lorraine et, de 1696 à 1704, vécut à l'abbaye de Moyenmoutier, où il approfondit son étude de l'histoire sainte, tout en professant à son tour. Dès 1697, dom Calmet fut amené à prendre la direction d'une institution originale, propre à la congrégation de Saint-Vanne : l'académie de Moyenmoutier. Une académie vanniste était un cénacle de moines qui, à l'intérieur d'une même abbaye et sous la direction d'un moine expérimenté, travaillaient de concert à l'étude d'une question donnée et se réunissaient à intervalles réguliers pour confronter les résultats obtenus. Cette forme de division du travail permettait de lire et de relire, en peu de temps, l'immense bibliographie relative aux différents livres sacrés, depuis les ouvrages patristiques jusqu'aux traités les plus récents, puis de mutualiser les connaissances acquises. Si l'on veut, c'était, appliqué au domaine de l'esprit, le principe du chant grégorien, où les voix originales se dépouillent de leur singularité pour se fondre ensemble. Dans le cadre de l'académie de Moyenmoutier, dom Calmet écrivit son immense *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*.

ARMOIRIES DE DOM CALMET

De 1704 à 1706, il retourna à l'abbaye de Munster, exercer les fonctions de sous-prieur et de bibliothécaire. Il en profita pour composer d'autres livres et fut envoyé à Paris, de 1706 à 1716. Il supervisa l'impression du *Commentaire littéral*, qui parut de 1707 à 1716, en vingt-six forts volumes. Chaque tome est accompagné de plusieurs dissertations, qui développent des points particuliers. Ces dissertations ont ensuite été réunies en volumes, véritables recueils de curiosités bibliques. De Paris,



Armoiries de dom Calmet

dom Calmet écrivit à son supérieur : « Mon objet, mon Révérend Père, est, après l'impression de mon *Commentaire*, de m'en aller à Moyennoutier ou à Saint-Mihiel passer tranquillement ma vie dans l'exercice des observances de ma profession et dans la lecture des bons livres qui sont dans ces maisons. Je me suis fait religieux dans l'intention d'éviter les charges d'âmes. J'ai embrassé la vie de l'étude dans le même dessein. Je soutiendrai cette résolution tout aussi longtemps que je pourrai » (16 janvier 1716). À quelques exceptions près (la plus importante étant l'abbatiate de Senones), il se tint à ce programme.

Le prieuré lorrain de Lay-Saint-Christophe lui échut en 1716. Dans un premier temps, il l'administra à distance et y fit effectuer – à ses frais – d'importants embellissements. Au mois de juillet 1716, il retourna à Moyennoutier, où il exerça les fonctions de bibliothécaire, tout en continuant de donner de nouveaux ouvrages. De 1718 à 1723, il fut abbé de Saint-Léopold, à Nancy, puis il s'établit à Lay-Saint-Christophe, avant d'être élu en 1728 abbé de Senones. Jusqu'à sa mort, et en dehors de quelques voyages, il vécut dans la quiétude de son abbaye, qu'il administra avec sagesse, continuant d'écrire des livres et d'aider son prochain. Il refusa les offres du Pape, qui voulait le nommer évêque ou le créer cardinal. À une époque où les « philosophes » vilipendaient les moines, dom Calmet fut la parfaite incarnation des vertus bénédictines, tant au point de vue intellectuel qu'au

point de vue moral. Esprit d'une curiosité insatiable et d'une érudition encyclopédique, véritable poly-mathe de la Renaissance en plein Siècle des Lumières, il accueillit Voltaire, qui s'installa pendant trois semaines entre les murs de l'abbaye de Senones. Dom Calmet mourut le 25 octobre 1757. Son corps fut inhumé en l'église abbatiale. Il s'y trouve toujours, dans un tombeau élevé, fruit de la piété du XIX^e siècle.

Auteur :

Gilles Banderier

Docteur ès-lettres, coéditeur de *La Lyre jésuite. Anthologie de poèmes latins* (préface de Marc Fumaroli, de l'Académie française, Genève, Droz, 1999), collaborateur des *Year's Work in Modern Language Studies* (2003-2006) et de la *Modern Language Association Bibliography* (2004), **Gilles Banderier** s'intéresse aux rapports entre littérature, théologie et histoire des idées. On lui doit la découverte de plusieurs inédits d'Agrippa d'Aubigné, des rééditions de textes anciens (Desmarets de Saint-Sorlin, *Marie-Madeleine ou le triomphe de la grâce*, 2001 ; Hédelin d'Aubignac, *Des Satyres brutes, monstres et démons*, 2003 ; *La Création. Poème hexaméral anonyme du XVI^e siècle*, 2007 ; dom Cathelinot O.S.B., *Réflexions sur le « Traité des apparitions » de dom Calmet*, 2008 ; La Chapelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie d'Agrippa d'Aubigné*, 2008), ainsi que de nombreux articles, notes et comptes rendus sur la littérature française d'Ancien Régime, en particulier la poésie baroque, la réception européenne de Du Bartas ou l'érudition bénédictine au Siècle des Lumières.

Remerciements

À l'exception du dernier, sur les vampires, qui est inédit, les articles qui forment ce fascicule ont d'abord été prononcés sous forme de conférences, avant d'être révisés en vue de leur publication. Je suis heureux de remercier M. Jean-Claude Fombaron, président de la Société Philomatique Vosgienne, le bureau de la « Philo », M. Daniel Thiery (Université de la Culture Permanente, Saint-Dié), M. Francis Gueth (association des amis de la Bibliothèque municipale de Colmar), M. Gérard Leser, M^{me} Éliane Rauturier et le personnel de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié, ainsi que l'équipe qui anime le Festival des Abbayes : M^{mes} Annick Caquard, Stéphanie Masset, Marie-Josée Petitdemange, MM. René Absalon, Jean-Paul Bazelaire, André Petitdemange. Une gratitude particulière va à M. Daniel Caquard, qui a bien voulu fournir l'illustration de ce fascicule.

DOM CALMET ET L'ESPRIT EUROPÉEN AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Le titre de ce premier article associe deux thèmes d'étude distincts et appelle quelques mots d'explication. Que faut-il entendre par l'expression « esprit européen au Siècle des Lumières » ? Un grand spécialiste de Voltaire écrivait à propos de dom Calmet que « l'esprit du siècle a soufflé dans sa cellule »¹. Qu'est-ce à dire ? quel est cet « esprit du siècle » ? Toute personne ayant fait des études possède une idée plus ou moins précise de la pensée des Lumières : *raison, tolérance, autonomie individuelle, laïcité, relativisme, paix entre les nations* seront les concepts qui reviendront le plus souvent pour la définir. On comprend ce dont il s'agit, lorsqu'on évoque le « Siècle des Lumières », mais peut-être n'est-il pas mauvais de rappeler que ce sont les écrivains du temps qui ont eux-mêmes donné ce nom à leur époque, avec fort peu de modestie et un sens très sûr de l'autopromotion (on pourrait en dire autant du XVI^e siècle redécouvrant, avec émotion et trompettes, le trésor fabuleux de l'Antiquité, tout en reniant, souvent avec arrogance, les barbares productions « gothiques »). Quant à la notion d'« esprit », il faut l'entendre de deux manières. D'une part, il s'agit de l'esprit d'un temps disparu. L'esprit des Lumières est inscrit dans une histoire, dans un passé aboli. Les Lumières forment, comme le Moyen Âge ou la Renaissance, une période historique définitivement close, devenue objet d'étude pour les historiens ou les philosophes. D'autre part, il faut pourtant constater une différence importante : le Moyen Âge et la Renaissance, pour ne retenir que ces deux exemples, ne sont pas seulement des périodes révolues de notre passé. On pourrait aller plus loin et affirmer que ce sont des civilisations à part entière, aussi éloignées de nous que l'Égypte des pharaons ou la Grèce ancienne. Il n'en va pas de même pour le XVIII^e siècle. À bien des égards, l'esprit des Lumières est toujours vivant. Cet esprit est celui du monde occidental tout entier. La planète est actuellement dominée par les États-Unis, qui passent à tort ou à raison pour le produit le mieux réussi — ou le moins raté — des Lumières européennes. La question posée est donc celle des rapports entre dom Calmet et ce courant d'idées qui a donné sa forme au monde dans lequel nous vivons encore.

Dom Calmet naquit en 1672 et il mourut en 1757. Les commémorations historiques étant une invention du XIX^e siècle, ce ne fut pas la première fois, en 2007, que l'on célébra la mémoire de l'illustre Bénédictin. Le bicentenaire de sa naissance, en 1872, celui de sa mort (1957, 1958) donnèrent lieu à quelques publications locales²,

mais non le trois centième anniversaire de sa naissance, en 1972. Ce qui nous conduit au moment présent, où nous devons constater qu'il n'est plus possible d'évoquer dom Calmet et son époque de la même manière qu'en 1872. Car notre monde, s'il nous reste un monde, n'est plus celui d'il y a un siècle ou un siècle et demi. Entre 1872 et l'époque où nous vivons s'est intercalée toute une période, qui restera dans l'Histoire comme un sommet de la barbarie civilisée. Dès 1884, Nietzsche prophétisait pour le siècle à venir : « La civilisation n'est qu'une mince pellicule au-dessus d'un chaos brûlant. Le barbare va bientôt s'affirmer en chacun de nous, le fauve aussi ». Délivrées, pour le meilleur comme pour le pire, de l'ombre de saint Augustin, des notions de grâce, de péché et de prédestination, les Lumières crurent, autant qu'on pouvait y croire, en l'infinie perfectibilité du genre humain. L'ignorance, le mal, la cruauté, la bêtise, n'étaient plus des travers inhérents à la condition humaine, des conséquences d'une faute originelle, mais des états provisoires, qu'une éducation bien conçue pouvait - devait - faire disparaître. Les Lumières croyaient au progrès scientifique, qui entraînerait avec lui un progrès moral universel, indéfiniment durable, et avec le progrès moral viendrait la fin des religions constituées, remplacées par une « religion naturelle », raisonnable, sans Révélation, sans prophètes et sans clergé. L'Europe, ses empires coloniaux et ses relais américains ont pris pied dans le XX^e siècle avec ces idées-là. À présent, ce siècle et son cortège d'atrocités s'en sont allés là où s'en vont les siècles et il est permis de ne pas les regretter. Auront-ils servi à quelque chose ? peut-être à dissiper les illusions créées par les Lumières et longuement réchauffées par le XIX^e siècle. De 1914 à nos jours, l'humanité aura été durement éprouvée et lavée de ses chimères. Elle ne peut désormais plus croire que, pour les sociétés, le progrès technico-scientifique soit l'instrument et l'origine du progrès moral et qu'au plan de l'individu, la culture rende non seulement plus savant, mais encore plus humain. L'humanité ne peut plus croire que la puissance que l'homme a acquise sur la Nature et sur lui-même a été et sera utilisée à des fins exclusivement pacifiques et bienveillantes (les peurs que suscitent les manipulations génétiques, même lorsqu'elles ne touchent pas directement notre espèce, sont bien représentatives de cette défiance). De surcroît, non seulement nous nous sommes rendu compte que le progrès scientifique et le progrès moral n'étaient pas intrinsèquement liés, mais encore que la

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

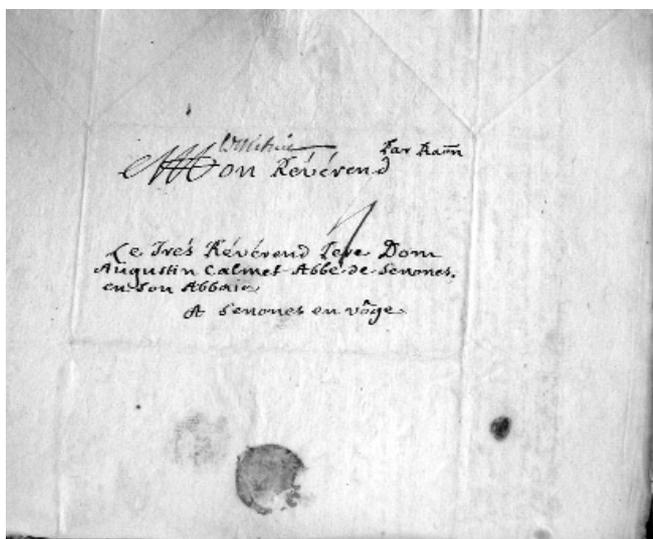
Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Dom Calmet apparaît comme un homme des Lumières sur au moins trois points. En premier lieu, par l'importance qu'il donnait à ses réseaux de correspondants et à la sociabilité. Il vivait dans un monde où les nouvelles, petites ou grandes, circulaient très vite⁸ et il appartenait à deux réseaux intellectuels qui se superposaient partiellement : le premier était celui de la « République des lettres », cette compagnie informelle d'écrivains, non pas laïque au sens moderne du mot, mais souhaitant se placer au-dessus des frontières politiques et linguistiques ou des clivages religieux, compagnie qui s'était constituée au début de la Renaissance, en une réaction plus ou moins consciente à l'émergence des États-nations. Doublant ce réseau d'échange, qu'on qualifiera, pour aller vite, de « séculier », il y avait la congrégation à laquelle appartenait dom Calmet, Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, moins connue que la congrégation parisienne de Saint-Maur (qui fonda les études historiques modernes), mais plus ancienne. Travaillant à des buts communs, les Bénédictins de Saint-Vanne correspondaient entre eux et échangeaient des informations. Cette congrégation appartenait elle-même à un ordre religieux qui contribua de manière décisive à donner à la civilisation européenne le visage que nous lui connaissons et que les hommes des Lumières lui connaissaient.



Suscription d'une lettre adressée à dom Calmet
(Bibliothèque diocésaine, Nancy)

Plus que toutes les institutions intellectuelles séculières (les salons, les académies, les sociétés savantes), plus que la République des lettres, l'ordre bénédictin s'inscrit dans la longue durée de l'Histoire. Saint Benoît a fondé le monastère du Mont-Cassin exactement l'année où, à Athènes, l'Académie instituée par Platon fermait ses portes, et il est difficile de trouver un symbole qui illustre mieux le passage de témoin entre un monde ancien qui meurt et le monde

nouveau qui lui succède. Après l'effondrement de l'Empire romain, l'ordre de saint Benoît a repris le flambeau de la civilisation et contribué à ce que l'Europe ne s'enfonçât pas dans la barbarie. Dom Calmet doit être envisagé comme un élément au sein d'une des ramifications de cet ordre millénaire. Il s'enracine à Senones et dépasse en même temps l'horizon des Vosges et de la Lorraine, ce carrefour d'influences entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, entre la latinité et le monde germanique.

Quand on considère l'œuvre de dom Calmet, qui est une œuvre immense, très savante, très érudite, on peut être surpris qu'il soit resté moins d'une dizaine d'années à Paris (de 1706 à 1716, entrecoupées de séjours assez longs en Lorraine). Il est évident qu'il a consacré une bonne partie de ces dix années à visiter les riches bibliothèques de la capitale, mais même une décennie de travail acharné et permanent ne lui aurait pas permis d'accumuler tous les matériaux qu'on retrouve dans ses œuvres. De plus, une partie importante de ses écrits, comme son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, qui totalise environ vingt mille pages, a été élaborée avant le séjour parisien, notamment à Moyenmoutier et à Munster. Nous touchons ici à un autre aspect de la vie et du travail de dom Calmet, aspect qui le rattache à son siècle et formera notre deuxième point : la possibilité de travailler en province. De nos jours, le centralisme français, la captation presque complète de la substance intellectuelle du pays par la capitale, est un phénomène qui étonne nombre d'étrangers. En Italie, Rome ne possède ni les universités, ni les écoles, ni les journaux les plus prestigieux de la péninsule. De grands quotidiens sont imprimés à Naples, Milan ou Turin. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et, dans une moindre mesure, les États-Unis, possèdent, hors de leurs capitales respectives, des villes universitaires fameuses : Cambridge, Oxford, Heidelberg, Tübingen, Salamanque, Princeton. Les plus célèbres journaux anglais sont établis à Londres, mais leurs journalistes se flattent d'avoir étudié à Oxford ou à Cambridge. La situation française est une conséquence de la centralisation jacobine. Dans un discours prononcé en Sorbonne, devant le congrès des sociétés savantes, exactement un siècle après la Révolution (1889), Renan en tirait les conséquences au point de vue intellectuel et demandait « Peut-on travailler en province ? »⁹. Il s'agit d'une question typiquement française et la poser revient déjà à apporter une réponse. Or, contre toute attente, Renan concluait par l'affirmative. Clerc défroqué, moine sans Dieu, il a entretenu toute sa vie la nostalgie de la paix studieuse des monastères. « Paris a le Collège de France ; cela suffit pour m'y attacher. Mais, certes, si le

Collège de France était une abbaye du temps de saint Bernard, perdu au fond des bois, avec de longues avenues de peupliers (...), un cloître pour se promener en temps de pluie (...), on y attendrait la mort plus doucement, et la production scientifique de l'établissement serait supérieure encore à ce qu'elle est ; car la solitude est bonne inspiratrice, et les travaux valent en proportion du calme avec lequel on les fait ».

C'est très exactement ce que dom Calmet avait trouvé à Munster, à Moyennoutier et à Senones. Renan était conscient du fait que la Révolution avait bouleversé les choses, en opérant cette centralisation dont on a parlé, et en supprimant les ordres monastiques. Pour la période antérieure, et dans l'ordre séculier, il citait les exemples de Buffon et de Montesquieu, qui ont tous les deux élaboré et composé leurs œuvres à bonne distance de Paris. Montesquieu est le contemporain de dom Calmet et ce dernier a presque exclusivement travaillé dans les bibliothèques monastiques lorraines, qui lui offraient des facilités incomparables. Il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer ce que pouvaient être les bibliothèques abbatiales de Moyennoutier, d'Étival et de Senones à l'époque de dom Calmet. À n'en pas douter, elles étaient sinon plus riches, du moins mieux organisées et plus accessibles que les grands dépôts de la capitale. On ne doit pas perdre de vue que, même à Londres ou à Paris, les rares bibliothèques ouvertes au public ne l'étaient que quelques heures dans la semaine. Mais la France de l'esprit marchait alors sur deux jambes ou, pour le dire autrement, coexistaient dans cette France d'Ancien Régime deux réseaux parallèles, permettant d'atteindre le savoir : un ensemble d'universités, urbaines, laïcisées, et un réseau d'abbayes, le plus souvent bénédictines ; certaines établies dans les grandes villes, les autres à la campagne, à des dizaines de lieues de l'université la plus proche, et les abbayes de campagne, vivant au rythme des labeurs saisonniers, ne détenaient pas les bibliothèques les moins riches. Toutes ces abbayes étaient des foyers de civilisation et leurs ressources intellectuelles étaient souvent impressionnantes, en des temps où les livres étaient des objets coûteux : l'abbaye de Senones, et ses deux voisines, Moyennoutier et Étival, abritaient à elles trois près de cinquante mille volumes, chiffre énorme pour l'époque (et encore considérable de nos jours). Indéniablement, il était alors possible de travailler en province, et cela rattache dom Calmet au Siècle des Lumières.

Il convient, à ce stade de la réflexion, en fermant notre deuxième point et avant d'aborder le



Ernest Renan

troisième, d'interrompre le fil de l'analyse et d'ouvrir une parenthèse. Nous avons commémoré en 2007 le 250^e anniversaire de la mort de dom Calmet. Quelques remarques étymologiques s'imposent. *Commémoration* vient du latin *commemoratio*, qui a donné en français deux mots, l'un dont le sens est demeuré lié à la liturgie, *commémoraison*, et l'autre qui s'est laïcisé, *commémoration*. Le point commun à ces différents termes est qu'ils suggèrent l'idée d'une mémoire commune à un ensemble de croyants ou d'individus. Ce n'est pas le souvenir individuel, à la manière de la célèbre madeleine de Proust, mais une mémoire collective, partagée. Or la mémoire collective française a été mutilée, atrophiée par la Révolution et le centralisme jacobin, qui ont œuvré de manière concertée à la disparition des identités provinciales. Dom Calmet n'appartient pas à la France, mais à la principauté de Salm ou à la Lorraine ducal, c'est-à-dire à un État souverain luttant pour maintenir une impossible et archaïque identité austrasienne, prise au jeu de forces rivales. La Révolution française, qui n'avait à la bouche que le mot d'*égalité*, a fermé ou détruit les églises, a voulu anéantir le catholicisme auquel se rattachait dom Calmet, et elle a fabriqué quelque chose qui, avant les grands totalitarismes du XX^e siècle, n'existait dans aucun autre pays : le culte des grands hommes. Elle a désaffecté l'église Sainte-Geneviève pour en faire le « temple laïque voué au culte des grands hommes », le sanctuaire de cette nouvelle religion, et aucun monument n'est plus représentatif que le Panthéon, de la manière dont la Révolution considérait le passé. Cette religion des grands hommes, tous inhumés - cela va de soi - à Paris, implique de couper l'humanité en deux parties inégales : d'un côté une poignée d'élus, parmi lesquels les grands écrivains, publiés dans de prestigieuses collections d'érudition (naguère les « Grands écrivains de la France », aujourd'hui la « Bibliothèque de la Pléiade »), étudiés en Sorbonne ou au Collège de France, institutions prestigieuses et qui se trouvent (est-ce un hasard ?) tout près du Panthéon ; pour les autres, tous les autres, un souvenir sauvegardé par les sociétés savantes locales, antidote au centralisme jacobin, depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Les historiens savent que rien n'est moins innocent que la manière dont on écrit l'Histoire à un moment donné. Il en va de même pour l'histoire littéraire française, qui a longtemps fait payer et qui continue de faire payer à dom Calmet sa double qualité de Bénédictin, c'est-à-dire d'homme de Dieu, et de provincial.

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

XVIII^e et XIX^e siècles, où l'on avait fusionné le *Dictionnaire philosophique* proprement dit et les *Questions sur l'Encyclopédie*. Il manque en effet un article, le plus long, celui consacré aux Juifs, qui développe sur des pages et des pages un véritable bréviaire de la haine antisémite (laquelle s'inscrit dans une logique raciale, et non plus religieuse), où sont fondus tous les lieux communs de cette tradition peu estimable. Au cours d'une longue vie et d'une œuvre immense, Voltaire a eu le loisir d'affirmer tout et son contraire mais, s'il est un point sur lequel il n'a jamais varié, quels que soient le lieu, l'époque, les circonstances ou le genre littéraire qu'il a pratiqué, c'est bien l'antisémitisme, dont voici quatre échantillons. Le premier est tiré de cet article « Juifs », absent des éditions modernes du *Dictionnaire philosophique* : « Les Hébreux ont presque toujours été ou errants, ou brigands, ou esclaves, ou séditeux ; ils sont encore vagabonds aujourd'hui sur la terre, et en horreur aux hommes, assurant que le ciel et la terre, et tous les hommes, ont été créés pour eux seuls. (...) vous ne trouvez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition, et à la plus invincible haine pour tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent »¹³. Plus loin, Voltaire continue et s'adresse à ses contemporains juifs : « Vous prétendez que vos mères n'ont pas couché avec des boucs, ni vos pères avec des chèvres. Mais dites-moi, messieurs, pourquoi vous êtes le seul peuple de la terre à qui les lois aient jamais fait une pareille défense ? Un législateur se serait-il jamais avisé de promulguer cette loi bizarre, si le délit n'avait pas été commun ? »¹⁴. La première section de l'article « Anthropophages » se termine de la sorte : « (...) pourquoi les Juifs n'auraient-ils pas été anthropophages ? Ç'eût été la seule chose qui eût manqué au peuple de Dieu pour être le plus abominable peuple de la terre »¹⁵. Un troisième texte, tiré des *Questions sur l'Encyclopédie*, où il est question de dom Calmet : « Le révérend père dom Calmet fait cette réflexion à propos de l'inceste de Juda avec Thamar (...) : "Ce n'est pas sans de bonnes raisons que le Saint-Esprit a permis que l'histoire de Thamar (...) se trouvât mêlée dans la généalogie de Jésus-Christ" »¹⁶. Il eût été à souhaiter que dom Calmet nous eût développé ces bonnes raisons ; il aurait éclairé les doutes et calmé les scrupules de toutes les âmes honnêtes et timorées, qui voudraient comprendre comment l'Être éternel, le créateur des mondes, a pu naître, dans un village juif, d'une race de voleurs et de prostituées. Ce mystère, qui n'est pas le moins inconcevable de tous les mystères, était digne assurément d'être expliqué par un savant commentateur »¹⁷. Voltaire utilise ici un vieil argument anti-chré-

tien : il n'est pas possible que le Messie, le sauveur du monde, ait vu le jour en Judée, un coin reculé de l'Empire romain, dans une étable, et soit mort de la mort la plus ignominieuse qui soit. Voltaire a rédigé le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie*, ces œuvres d'une modernité si ambiguë, qui sont parmi les plus célèbres de son abondante production, avec les ouvrages de dom Calmet à portée de main. Il faut le redire après que d'autres l'ont montré¹⁸ : toute son érudition biblique, patristique, rabbinique (si souvent prétexte à développements antisémites) vient des livres composés par l'abbé de Senones. Le fait est singulier, qui constitue en même temps un hommage implicite rendu aux veilles de dom Calmet. Or l'antisémitisme de Voltaire, dont les preuves sont écrasantes, marque une des limites de la pensée des Lumières, qui aboutirent à une volonté de suppression réelle ou symbolique des Juifs. Selon Voltaire, les Juifs devaient être combattus pour deux raisons : parce qu'ils sont le tronc sur lequel sont nés le christianisme et l'Islam ; parce qu'en raison de leur particularisme, de leur irrédentisme, ils ne sont pas réductibles à l'universalité abstraite des Lumières, qui se voulaient universelles et avaient construit un concept de l'homme valable pour tous les lieux et tous les temps. La philosophie du XVIII^e siècle a érigé en dogme le progrès de la civilisation, mais elle a négligé, voire méprisé les civilisations particulières, notamment la plus particulière d'entre elles, celle dont la survie à travers les âges défie les lois de la raison. Dans le contexte particulier de l'année 1942, Henri Labroue, professeur à la Sorbonne, n'eut pas de mal à composer un livre intitulé *Voltaire anti-juif*, qui soulignait le fil reliant en droite ligne l'œuvre de Voltaire au programme racial du nazisme. On doit rappeler que tous les arguments sur lesquels sera édifiée la doctrine antisémite moderne, qui est un antisémitisme racial et laïc, se lisent déjà chez Voltaire, homme « éclairé », dont l'antisémitisme obsessionnel n'est que l'envers de son anti-christianisme¹⁹.

Attitude paradoxale, pourtant, dans la mesure où les Lumières étaient imprégnées d'idées chrétiennes sécularisées, et nous voici arrivés à notre deuxième point. Rares furent les penseurs des Lumières à postuler l'athéisme intégral. Dans leur grande majorité, les philosophes promulguèrent l'idée d'un Dieu rationnel, dont la conduite serait lisible et, à la limite, prévisible par l'intelligence humaine, devant laquelle Dieu aurait à se justifier. Bossuet, écrivant à Leibniz, qui expliquait comment Dieu avait créé le monde, lui demanda : « Avez-vous vos entrées au conseil divin ? », pour si bien connaître Ses décisions. Dépasant la notion d'« alliance » proposée par la Bible, les Lumières en sont arrivées à l'idée de contrat, une des notions-clefs de la pensée du

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

non plus, quand quelqu'un des morts ressusciterait" » (Lc, 16, 27-30 ; trad. Lemaître de Sacy).

La littérature antique, la Bible et les textes hagiographiques sont emplis de récits d'apparitions *post mortem* entre lesquels il convient d'opérer une sélection, pour parvenir - telle est la méthode de dom Calmet - au noyau irréductible des récits dont le caractère surnaturel ne peut être révoqué en doute. Le problème des apparitions permet de revenir sur plusieurs points fondamentaux : la question de l'existence de l'âme et son caractère immortel, le problème des rapports de l'âme et du corps, de l'Incarnation et du Mal, autant de points que la philosophie cartésienne, qui exerça une profonde influence sur les Bénédictins lorrains, avait cherché à expliquer. Pour les Lumières, le Mal ne constitue pas une catégorie de la réalité. Il est le résultat d'un certain nombre de carences, dans la société, l'éducation, voire la génétique. Dom Calmet croit aux apparitions parce qu'il admet, comme le font ou devraient le faire tous les chrétiens, comme l'a fait Bernanos, lorsqu'il a écrit dans une page admirable que « l'injustice appartient à notre monde familier, mais elle ne lui appartient pas tout entière. La face livide (...) est parmi nous, mais le cœur du monstre bat quelque part, hors de notre monde, avec une lenteur solennelle »²³ ; dom Calmet croit aux apparitions parce qu'il admet qu'à l'origine du Mal, on rencontre aussi une existence autonome, surnaturelle, celle du Démon, seule à même de justifier sa permanence à travers l'Histoire et sa prodigieuse efficacité. Sans faire preuve de crédulité et sans prendre pour argent comptant toutes les histoires qu'on colportait, dom Calmet dénonce l'insuffisance d'une approche rationaliste de l'homme et du monde, approche qui fut celle des Lumières, mais que l'on retrouva également dans certains courants de l'Église catholique post-conciliaire, où il s'est trouvé des prêtres pour affirmer que l'Enfer n'existait pas ou que, si jamais il existait, il était vide²⁴. Contrairement à ce qu'on lit parfois, le *Traité sur les Apparitions* n'a pas marqué un retour à des superstitions anciennes, en plein XVIII^e siècle rationaliste et éclairé. Il faut interpréter cet ouvrage, en deux parties, l'une consacrée aux apparitions, l'autre aux vampires, comme un rappel de la nature à la fois spirituelle et matérielle de l'homme. La question est de savoir ce qui, dans l'être humain, meurt ou ne meurt pas ; question importante entre toutes, puisque, de la réponse qu'on y apporte, découlent une morale, une idée de la dignité humaine et une attitude de l'homme vis-à-vis de ses semblables. La survie, après la mort, d'un principe spirituel, qu'on pourra appeler âme, est suffisamment attesté. Du reste, il s'agit d'un article de foi. Mais le corps ? Le christianisme postule la résurrection de la chair, au jour du Jugement. Que se passe-t-

il en attendant ? La règle générale est la décomposition de l'organisme, mais il existe des exceptions. On considère que l'enveloppe charnelle d'un saint se conserve intacte et qu'il en émane une bonne odeur (dite précisément « odeur de sainteté »). Est-ce à dire que le destin du corps préfigure le destin de l'âme ? Peut-on admettre que dans certains cas particuliers, extrêmes, de sainteté ou de damnation, ce corps ne disparaisse pas ? que son destin demeure *après la mort* lié à celui de l'âme qui l'a animé ? que l'immortalité de cette âme vienne en certaines circonstances spéciales à s'étendre au corps ? On croyait que ni les corps des saints, ni ceux des excommuniés, ne se décomposaient en terre, et l'incorruptibilité *naturelle* du corps est demeurée un signe d'élection (voir, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, le récit de l'exhumation de Napoléon). Le *Traité sur les Apparitions* constitue une attaque dirigée contre le matérialisme des Lumières, leur superficialité morale et intellectuelle. Il est un rappel au sérieux et à la gravité de la vie et de l'Histoire. Au cours de son passage sur terre, si bref soit-il, souligne dom Calmet, l'être humain joue quelque chose d'important, qu'il peut gagner ou perdre, et qui dépasse son existence ici-bas.

Nous voici arrivés au terme de notre réflexion. Le sujet n'est naturellement pas épuisé. Bien d'autres points auraient pu être abordés. Il aurait ainsi été possible d'évoquer, chez ce contemporain de Montesquieu que fut dom Calmet, le goût partagé des catalogues, des dictionnaires, des sommes (qu'on retrouve jusque chez le marquis de Sade, dans *Les cent vingt journées de Sodome*), des vastes synthèses, avant l'émiettement des savoirs qui se produira au XIX^e siècle ; ou le goût de la vulgarisation, puisque dom Calmet a pour l'essentiel écrit en français, et non en latin. L'effort de classement des connaissances se retrouve dans des entreprises contemporaines ou postérieures : l'*Histoire naturelle* de Buffon, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, en sont deux exemples. On aurait pu également parler plus en détail de sa volonté de concilier la foi avec la raison et d'éloigner la religion des tentatives d'instrumentalisation politique (d'où procèdent en partie ses sympathies pour les Jansénistes, dont Louis XIV avait fait détruire l'abbaye et exhumer les cadavres). Dom Calmet a vécu une époque qui connut une modification profonde des rapports entre culture, religion et politique. Dans l'histoire des idées, le XVIII^e siècle a marqué une étape importante, dans le processus à l'œuvre en Occident, d'émancipation de la religion, de sécularisation de la société et de « désenchantement du monde ». Mais, si attrayante qu'elle paraisse à première vue, la pensée des Lumières s'épanouit et s'abolit à la fois, trouve son aboutissement et disparaît dans l'œuvre du marquis de Sade, qui a su en

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

LE DIABLE ET L'ERMITE ?

Quand Voltaire rencontrait dom Calmet à Senones

Le dossier des rapports entre Voltaire et dom Augustin Calmet est l'un de ceux qui méritent d'être rouverts à intervalles réguliers, en fonction des changements d'appréciation qu'entraîne le passage du Temps. Le latin possède deux proverbes : *Veritas filia temporis* (la Vérité est fille du temps) et *Tempus edax rerum*. Ce second proverbe, qu'on rencontre parfois sur des cadrans solaires et qui rappelle que Chronos mangeait ses enfants, souligne l'action destructrice des années. Mais on peut comprendre ce « Temps dévoreur » comme l'expression d'une action aussi bien destructrice que décapante, ce qui rejoindrait le premier proverbe. À la manière d'un acide, le Temps ronge les apparences et dissout les faux semblants. Cette action corrodante, à bien des égards purificatrice, s'est exercée sur Voltaire, que nous ne pouvons plus juger aujourd'hui de la même manière que nous l'avons jugé hier, ne serait-ce qu'en raison de son attitude vis-à-vis des Juifs. Si tous les biographes mentionnent son séjour de trois semaines à Senones, en 1754, ils ne dégagent pas la singularité de cette station au cœur de la « croix des Vosges », constellation de cinq abbayes (bénédictines ou prémontrées) qui comptait — en plus de Senones — Étival, Saint-Dié, Moyenmoutier et Bonmoutier (cette dernière disparue aujourd'hui)¹.

À ce stade préliminaire, on formulera une première observation. Aujourd'hui, dom Calmet est surtout connu grâce à Voltaire. Tous les biographes du philosophe mentionnent le séjour à Senones et donc parlent de l'abbé qui présidait aux destinées du lieu. Une « version officielle » s'est consolidée de bonne heure et, en général, le nom de dom Calmet ne survit que grâce à l'intercession ambiguë de Voltaire. Or nous sommes là en face d'une erreur fondamentale de perspective : ce n'est pas Voltaire qui a rendu dom Calmet célèbre. Voltaire fut attiré à Senones par la renommée du savant, dont il avait lu, relu, annoté, critiqué les livres, pendant quarante ans. Il vint dans les Vosges alors qu'il n'était pas encore « le roi Voltaire », pour rencontrer un personnage considérable de sa congrégation, de son ordre, une des gloires parmi les fils de saint Benoît, l'auteur d'importants ouvrages d'exégèse, membre d'un ordre religieux vieux de plus d'un millénaire et abbé d'une abbaye presque aussi ancienne. Cette observation conduit à lire avec un autre regard les lettres de Voltaire. Ainsi, lorsqu'il écrit à dom Calmet : « Je préfère, Monsieur, la retraite à la cour, et les grands hommes aux rois. J'aurais la plus grande envie de

venir passer quelques semaines avec vous et vos livres : il ne me faudrait qu'une cellule chaude ; et pourvu que j'eusse du potage gras, un peu de mouton et des œufs, j'aimerais mieux cette heureuse et saine frugalité, qu'une chère royale. Enfin, Monsieur, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir été si près de vous, et n'avoir point eu l'honneur de vous venir voir. Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé, et aller puiser à la source. Je vous en demande la permission ; je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira visiter Antoine. Mandez-moi si vous voulez bien me recevoir en solitaire. En ce cas je profiterai de la première occasion que je trouverai ici pour venir dans le séjour de la science et de la sagesse »², nous avons l'impression qu'il se moque de son correspondant, alors qu'il se contente d'énoncer un fait et de reconnaître une dette intellectuelle dont l'importance éclate dès que l'on étudie sa critique biblique. Commentant la publication du *Dictionnaire philosophique*, le président de Brosses écrivait : « Il y a, à travers des folies et des disparates, des choses bien vues et bien exprimées [...], mais d'ailleurs communes et que tout le monde sait ; il passe sa vie à lire le commentaire de Calmet, où il prend son érudition et ajuste ses épigrammes »³. De leur côté, les ennemis de Voltaire soulignèrent le décalage entre sa critique nourrie, précise, argumentée, de la Bible et la maigreur de ce qu'il pouvait savoir de première main : « Comment M. de V., qui ne sait pas un mot d'Hébreu, qui connaît à peine les caractères de cette langue, s'est-il avisé de faire un long commentaire sur la Genèse ? », écrivait Chaudon dans son *Dictionnaire antiphilosophique*⁴. La remarque de l'abbé Bergier vise plus loin que le baron d'Holbach : « Aujourd'hui l'on puise dans une source plus facile : on extrait les difficultés contre les Livres Saints dans les *Commentaires* de dom Calmet, en laissant toujours de côté les réponses. Voilà le grand art par lequel on multiplie les livres, on étale de l'érudition à peu de frais, on éblouit les ignorants »⁵. L'abbé Guénée, dans ses *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire* (1769) rappellera à plusieurs reprises ce que le philosophe doit à l'abbé de Senones : « Nous ne voyons en tout cela rien que de vrai, ou du moins de vraisemblable, rien que vos lecteurs ne pussent apprendre, et que vous n'avez très probablement appris vous-même dans le *Commentaire* de dom Calmet » ; « Il n'est guère de difficultés, Monsieur, que vous proposiez avec plus de confiance contre nos livres saints, que

celles que vous tirez de quelques calculs qu'on y trouve. Elles ne sont pourtant ni triomphantes, ni neuves. Il ne vous a pas fallu, pour les trouver, faire de grandes recherches, ni feuilleter les Woolston et les Tolland, les Bolingbroke et les Collins, etc. Deux ou trois commentateurs, Calmet seul, votre ancien maître, a pu vous les fournir. Les copier, les assaisonner de quelques plaisanteries, et supprimer les réponses, c'est tout ce que vous avez eu à faire »⁶.

Après ce préambule, on commencera par rappeler le cadre historique et chronologique de la visite de Voltaire à Senones. On convoquera ensuite quelques textes d'époque et, pour finir, on tentera de tirer les enseignements de cette étonnante rencontre.

Lorsque Voltaire se rendit à Senones, en 1754, il allait sur ses soixante ans. Dom Calmet, lui, était de vingt-deux ans plus âgé. C'est le genre d'écart qui existe entre un père et son fils. Les deux hommes se connaissaient depuis les années 1730, ayant gravité autour de M^{me} Du Châtelet⁷. Dom Calmet s'était vu confier le redoutable honneur d'appuyer les prétentions nobiliaires de cette famille et il publia en 1741 une luxueuse *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet*. Ce ne furent toutefois pas ses talents d'historiographe qui lui valurent d'entrer en contact avec Voltaire. M^{me} Du Châtelet étudiait de près la Bible et une grande partie de cette étude se fit dans les vingt-six volumes du *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* de dom Calmet. Dès 1736, le nom de l'abbé de Senones apparaît à la fin du *Mondain*, dans une allusion perfide aux recherches menées par le Bénédictin, pour situer l'emplacement du Paradis : « C'est bien en vain que tristement séduits, / Huet, Calmet, dans leur savante audace, / Du Paradis ont recherché la place : / Le Paradis terrestre est où je suis »⁸.

L'œuvre immense de dom Calmet est organisée selon plusieurs lignes directrices : histoire, théologie, exégèse. Voltaire semble avoir suivi ses publications dans chacun de ces différents domaines. En juillet et août 1741, il pria Nicolas Claude Thieriot de bien vouloir se rendre chez un libraire, pour feuilleter l'*Histoire universelle* de dom Calmet, qui l'intéresse⁹, mais sur laquelle il souhaite un avis, avant une éventuelle acquisition¹⁰. Incidemment, Voltaire se rendra à Senones alors qu'il travaillait à faire imprimer son propre *Abrégé de l'histoire universelle* (qui deviendra l'*Essai sur les mœurs*). Onze ans plus tard, en septembre et octobre 1752, il demanda à Charlotte Sophia d'Aldenburg, comtesse Bentinck (la Cunégonde de *Candide*), le *Dictionnaire de la Bible*, au complet (« avec tous les tomes de ses commentaires, et sur tout ses

prolégomènes »)¹¹, non sans un coup de griffe au passage, qualifiant l'ouvrage de « vaste recueil de sottises sacrées (...) plein de choses curieuses »¹².

La mort de M^{me} Du Châtelet marqua une rupture dans la vie de Voltaire. L'année suivante (1750), ce Parisien né quitta Paris, qu'il ne reverra qu'à la fin de sa vie. Commence alors une existence errante. La plupart des résidences que fréquenta Voltaire, quand elles n'étaient pas hors de France, se trouvaient près d'une frontière, derrière laquelle l'insolent polémiste pouvait s'abriter au besoin. Cirey était à proximité de la Lorraine ducal ; Colmar à deux pas de l'Allemagne, Ferney non loin de la Suisse. Depuis le 2 octobre 1753, Voltaire résidait à Colmar. Le 27 janvier 1754, il apprit que Louis XV lui interdisait de regagner Paris. Senones n'était alors ni en France, ni en Lorraine : la petite cité était la capitale d'une principauté indépendante, comme le sont aujourd'hui l'Andorre, Monaco ou le Liechtenstein. Et Voltaire avait cet avantage présent à l'esprit : « Savez vous bien que je ne suis point en France ? que Senone est terre d'Empire ? et que je ne dépends que du pape pour le spirituel ? »¹³. Essayons à présent d'apprendre tout ce qu'il est important de savoir sur les trois semaines que Voltaire passa en principauté de Salm.

Le séjour de Voltaire à Senones est documenté par un dossier abondant, mais incomplet. L'essentiel de ce que nous savons provient de la correspondance de Voltaire et de ses carnets. Nous n'avons qu'un fragment d'une lettre de dom Calmet, dans laquelle l'abbé de Senones conclut de manière aimable : « Tous nos confrères vous prient d'agréer leur profond respect. Ils conserveront toute leur vie le souvenir de l'honneur que vous avez fait à notre maison par le trop court séjour que vous y avez fait »¹⁴ ; ainsi que deux lettres de dom Augustin Fangé (neveu et coadjuteur de dom Calmet) et deux missives de dom Benoît Sinsart, abbé de Munster. Dom Calmet et dom Fangé ne se sont pas montré négligents : dom Fangé attachait un prix certain au souvenir de la visite de Voltaire, comme on le voit par la belle lettre qu'il lui écrivit six mois jour pour jour avant la mort de dom Calmet (« Nous avons trop d'intérêt à conserver le souvenir du peu de séjour que vous avez fait en l'abbaye de Senones, pour jamais l'oublier. Il est marqué dans nos fastes comme une époque autant honorable à notre maison qu'elle nous a causé de joye et de plaisir dans le temps. Mon oncle surtout ne parle jamais de votre séjour à Senones qu'avec une effusion de cœur, qui marque combien ce moment lui a été agréable »)¹⁵ et par ce qu'on lit dans l'*Histoire de l'abbaye de Senones*, sous la plume du même dom Fangé :

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

tions de travail sont bien différentes, ce que Voltaire signale au duc de Richelieu : « [...] ne vous figurez pas que dans votre belle province vous ayez les livres qu'il faut à ma pédanterie. Je les ay trouvez au milieu des montagnes des Vauges, où ne va t'on pas chercher l'objet de sa passion ? Il me fallait de vieilles croniques du temps de Charlemagne ou de Hugues Capet, et tout ce qui concerne l'histoire du moyen âge, qui est la chose du monde la plus obscure. J'ay trouvé tout cela dans l'abaye de don Calmet. Il y a dans ce désert sauvage une bibliothèque presque aussi complete que celle de st Germain des prez de Paris. (...) Je me suis fait savant à Senone, et j'ay vécu délicieusement au réfectoire. Je me suis fait compiler par les moines des fatras horribles d'une érudition assommante »²³. Et Voltaire n'exagère pas : dans sa *Description de la principauté de Salm* (1755), dom Pelletier, curé de Senones, écrivait lui aussi que « la bibliothèque [de l'abbaye] qu'on peut comparer aux belles de Paris, est bien solidement batie, voutée, et proprement boisée et parquettée, remplie de livres bien choisis ; il y a un vestibule où l'on voit un riche medaillier. Elle est terminée par un balcon. Elle a de longueur 150 pieds de Roy, sur 25 de largeur. Elle contient environ douze mil volumes »²⁴. Un mémoire de 1784 précise : « Il y a aussi une bibliothèque considérable, surtout pour ce qui concerne l'histoire civile et ecclésiastique. Beaucoup d'anciens manuscrits d'auteurs Lorrains, entre autres de Richérius, religieux de cette maison, qui écrivoit l'histoire du royaume d'Austrasie au XIII^e siècle. L'on dit beaucoup de ces manuscrits transportés de plusieurs abbayes, entre autres de celle de Saint-Mont, près Remiremont. Une grande partie des chartes et diplomes des principaux établissements des anciens Empereurs et Ducs de Lorraine ; plusieurs belles éditions du Louvre, des Elzévir, des Plantin, des Robert, des Etienne²⁵ ; beaucoup d'anciennes éditions, latines, grecques, caldéennes, arabes, hébraïques, etc. »²⁶.

Voltaire fut bien traité et les moines firent ce qu'ils purent pour l'aider. Pendant son séjour, il écrit à M^{me} Denis : « je me suis fait bénédictin en attendant que vous me rendiez au monde, ou plutôt à vous, car du monde, je n'en fais pas grand cas. Je m'occupe à l'histoire dans une bibliothèque immense. Les moines me cherchent les pages, les lignes, les citations que je demande. Don Calmet, à l'âge de quatrevingt trois ans, monte au haut d'une échelle qui fait trembler, et qui tremble. Et il me déterre de vieux bouquins. Je veux luy faire un petit présent digne de sa bibliothèque. J'ay quelques livres de théologie anglaise, tous écrits en latin et en anglais. (...) Je vous prie de les faire emballer et de les envoyer quai des Augustins chez le libraire de Bure l'ai-

né, avec cette adresse sur le ballot : à *mr l'abbé de Sénone* »²⁷ De quels livres s'agissait-il ? La bibliothèque de l'abbaye fut dispersée à la Révolution et la reconstitution de son catalogue complet serait une affaire de longue haleine. Voltaire eut-il la malice de faire envoyer à dom Calmet des ouvrages composés par des déistes anglais, comme on l'a suggéré, auquel cas il s'agirait d'un cadeau, sinon empoisonné, du moins ambigu ? Pensait-il que dom Calmet et ses auxiliaires s'y connaissaient si peu en livres qu'ils seraient incapables de séparer le bon grain de l'ivraie ? De toute manière, il y a peu de chances qu'il se fût trouvé à Senones un seul moine ou un seul frère lai capable de lire l'anglais, langue alors peu répandue et que Voltaire - faut-il le rappeler ? - fut l'un des premiers Français à apprendre. Si malice il y eut, il est probable qu'elle tomba à plat, comme l'indique une missive de dom Fangé : « Nous avons reçu en leur temps les livres anglois dont il vous a plû d'enrichir notre bibliothèque. Je crois vous en avoir accusé la réception et vous en avoir marqué ma juste reconnaissance. Le deffaut de connoissance de cette langue et de maitre pour m'en instruire ne m'a pas encore permis de les lire. Votre retour à Senones, dont nous nous étions flatté, me faisoit espérer ce double avantage. Mais confiné, comme vous êtes, Monsieur, dans votre belle et délicieuse campagne, il n'y a guères plus lieu d'attendre ce secours et le bonheur de vous voir »²⁸. Plaisanterie, somme toute, déplacée, comme la polissonnerie de collégien que Voltaire, enfermé dans une abbaye bien tenue, déploie devant ses correspondants (« Adieu ma chère Héloïse, Abélard attend de vos nouvelles dans l'abbaye de Sénones auprès de Ravon en Lorraine »)²⁹, ou comme cette étrange remarque, qui brode un thème cher aux romanciers libertins (« je suis comme une fille passionnée qui s'est jettée dans un couvent en attendant que son amant puisse l'enlever »)³⁰.

Quelques mois avant la mort de dom Calmet, Voltaire remuait encore la cendre des vieux souvenirs dans une lettre à dom Fangé : « J'admire la force du tempérament de M. votre oncle : elle est égale à celle de son esprit. [...] Personne au monde n'est plus digne d'une longue vie. Il a employé la sienne à nous fournir les meilleurs secours pour la connaissance de l'antiquité. La plupart de ses ouvrages ne sont pas seulement de bons livres, ce sont des livres dont on ne peut se passer. Je vous prie monsieur de vouloir bien luy dire qu'il n'y a personne au monde qui ait pour luy plus d'estime que moy. [...] Je voudrais bien que ma santé me permit de venir quelque jour dans vos cantons, et que je pusse encore jouir de votre aimable société et de votre bibliothèque. Vous souvenez vous du temps où vous montiez si agilement à l'échelle pour me

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

le coadjuteur, je deviendrais bientôt savant ; il a sa bibliothèque dans sa tête. Je n'avais qu'à lui demander quelque chose, il le trouvait à l'instant »³⁸. Mais, lorsqu'il écrit à M^{me} du Deffand, le ton change : « J'ay été malade madame, j'ay été moine [...] J'ai passé un mois avec un bénédictin de quatrevingt quatre ans qui travaille encor à l'histoire. On peut s'y amuser quand l'imagination baisse. Il ne faut point d'esprit pour s'occuper des vieux événements »³⁹. Pour être juste, signalons qu'il lui arrive de défendre dom Calmet, ainsi lorsqu'on lui écrit : « vous avés passé quelque temps, par exemple, dans un cloître de St Benoist avec le vieux dom Calmet et des manuscrits encore plus anciens que luy »⁴⁰, il répond en rimant un quatrain : « (...) ne me dites point de mal des livres de Don Calmet : "Ses antiques fatras ne sont point inutiles, / Il faut des pasetemps de toutes les façons, / Et l'on peut quelquefois supporter les Varrons, / Quoy qu'on adore les Virgiles" »⁴¹.

Les documents que nous possédons entre 1736 et 1757 indiquent que, malgré telle ou telle remarque acerbe (sans laquelle Voltaire ne serait pas lui-même), le philosophe et le Bénédictin se sont témoigné un intérêt et une estime mutuels. Plus tard, Voltaire l'accablait d'injures, deux événements ayant modifié sa tournure d'esprit. Le premier, qu'on a mentionné dans l'article précédent, est le tremblement de terre qui frappa Lisbonne le 1^{er} novembre 1755 et reposa le problème, alors relégué au second plan du débat philosophique, du Mal et de son action dans le monde. Le second événement fut, en octobre 1757, la mort de dom Calmet. Voltaire se crut délivré de tout devoir de gratitude et oublia le proverbe selon lequel *de mortuis nihil nisi bonum*. Dès lors, ce sera assaut de remarques désobligeantes, voire injurieuses, aussi bien dans la correspondance privée⁴² que dans des ouvrages publiés, tel le *Dictionnaire philosophique*, à l'article « Job », où il évoque « le bon Calmet ou dom Calmet (car les Bénédictins veulent qu'on leur donne du dom), ce naïf compilateur de tant de rêveries et d'imbécillités, cet homme que sa simplicité a rendu si utile à quiconque veut rire des sottises antiques »⁴³. Comme on peut s'en assurer en examinant sa bibliothèque à Saint-Petersbourg, Voltaire possédait de nombreux ouvrages de dom Calmet : le *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1709-1734), le *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible* (1730), les trois volumes des *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes de l'Écriture sainte* (1720), les *Nouvelles dissertations sur plusieurs questions importantes et curieuses* (1720 également) et le très controversé *Traité sur les Apparitions des esprits* (1751). Il les a lus de près, ponctuant les marges de

remarques à l'adresse de l'auteur : « faquin », « imbecile », « ah pauvre Calmet » ou « Miserable tu regardes l'histoire de l'univers comme un petit préliminaire aux contes bleus d'une horde de voleurs [*i.e.* les Juifs] »⁴⁴. C'est après la mort de dom Calmet, et en pillant ses livres, que Voltaire mènera à bien sa critique de la Bible : les *Questions sur l'Encyclopédie* ou *La Bible enfin expliquée*. Un de ses derniers contes, le *Taureau blanc*, est donné dans certaines éditions comme « traduit du syriaque. Par dom Calmet »⁴⁵. Toute la matière, ou presque, en est prise à l'abbé de Senones, y compris, au chapitre IV, les deux citations latines affirmant que la femme de Loth, changée en statue de sel, n'en est pas moins restée femme, avec tous les problèmes afférents ; idée que dom Calmet jugeait ridicule.

Cela permet toutefois de mettre en évidence un premier point de contact entre Voltaire et dom Calmet : ils furent des lecteurs passionnés de la Bible. Entrepris à l'abbaye de Moyenmoutier et achevé à Munster, le *Commentaire littéral...* offrait un accès aisé, non seulement au texte latin et à la traduction des saintes Écritures, mais encore à ce qui avait été écrit à leur sujet, des plus anciens Pères à la fin du XVII^e siècle et, pour la première fois, tout était en français, en non plus en latin. Dans le *Siècle de Louis XIV*, Voltaire a inséré une notice sur dom Calmet : « Rien n'est plus utile que la compilation de ses recherches sur la Bible. Les faits y sont exacts, les citations fidèles. Il ne pense point, mais en mettant tout dans un grand jour, il donne beaucoup à penser »⁴⁶. L'érudition biblique, patristique, rabbinique (si souvent prétexte à développements antisémites) de Voltaire vient des livres de dom Calmet. Le fait est singulier, qui constitue en même temps un hommage implicite rendu aux travaux de l'abbé de Senones. Il existe néanmoins une différence essentielle. Certes, aucun livre n'a plus influencé Voltaire que la Bible ; aucun ne lui a inspiré plus d'ouvrages. Mais il la considère comme un roman, un recueil de contes orientaux, à l'instar des *Mille et une Nuits*, en moins bien, car l'Ancien Testament a été composé par ces Juifs que Voltaire exécra. En aucun cas, il ne veut ni ne peut admettre que la Bible, Ancien et Nouveau Testament confondus, dise vrai et raconte des histoires qui se sont effectivement produites. Or, dans le titre du grand œuvre de dom Calmet, le *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, le mot le plus important est l'adjectif *littéral*. Une ancienne tradition veut qu'un même passage de la Bible puisse être lu de plusieurs manières, et l'on avait dégagé quatre sens de l'Écriture, quatre méthodes d'interprétation : le sens littéral ou historique, le sens moral ou anthropologique, le sens allégo-

rique ou christologique et le sens anagogique ou eschatologique. Le sens littéral ou historique cherche à savoir ce que signifient les mots mêmes du texte biblique ; le sens allégorique ou christologique tend à « acquérir une compréhension plus profonde des événements en reconnaissant leur signification dans le Christ » (*Catéchisme de l'Église catholique*, § 117) et montre de quelle manière la loi ancienne se réalise dans la loi nouvelle ; le sens moral ou anthropologique décrit comment les événements rapportés dans les Écritures doivent conduire chacun de nous à agir de manière juste ; le sens anagogique ou eschatologique interprète ces événements dans leur signification éternelle, en fonction des réalités de l'au-delà. De ces quatre méthodes, dom Calmet a choisi la première, qui serre au plus près la lettre du texte biblique. Deux exemples permettront de mieux comprendre ce qui est en jeu. Premier exemple : le lecteur rencontre une mention de Jérusalem. Cette mention peut renvoyer soit à la réalité historique de la ville (sens littéral) ; soit à la figure de l'Église, cité mystique du Christ (sens allégorique)⁴⁷ ; soit à l'âme chrétienne (sens moral) ; soit, enfin, à la Jérusalem céleste, la Cité de Dieu (sens anagogique)⁴⁸. Second exemple : le prophète Jonas fut englouti par un poisson, dans le ventre duquel il séjourna trois jours et trois nuits. L'épisode peut être interprété au moins de manière littérale et de manière allégorique. L'interprétation allégorique verra dans cette histoire, en s'appuyant sur les Évangiles selon saint Mathieu (12, 40) et saint Luc (11, 29-30), une préfiguration des trois jours qui s'écouleront entre la mort et la résurrection du Christ. La lecture allégorique implique donc que l'histoire de Jonas est une parabole. Au rebours, l'interprétation littérale postulera que le fait s'est réellement produit et cherchera donc à l'expliquer de manière rationnelle. La plupart des bonnes éditions de la Bible aujourd'hui disponibles indiquent que le récit de Jonas ne doit pas être pris *au pied de la lettre*, comme on dit précisément pour critiquer l'interprétation littérale. Mais cette interprétation-là exercera un grand pouvoir de séduction, jusqu'à Melville. Dans une missive à dom Fangé, Voltaire envoie un quatrain en guise d'épithète de dom Calmet « Il serait difficile, monsieur, de faire une inscription digne de l'oncle et du neveu. Au défaut de talent, je vous offre ce que me dicte mon zèle : "Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre, / Son travail assidu perça l'obscurité : / Il fit plus ; il les crut avec simplicité ; / Et fut par ses vertus digne de les entendre". Il me semble au moins que je rends justice à la science, à la foi, à la modestie, à la vertu de feu monsieur dom Calmet mais je ne pourrai jamais célébrer ainsi que je le voudrais sa mémoire qui me sera infiniment chère »⁴⁹. Dans le troisième vers du quatrain, le terme « simplici-

té » mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Il est probable que Voltaire y a glissé un grain de sel, une allusion au soin que mit dom Calmet à défendre l'interprétation littérale de la Bible. Mais, pour un ecclésiastique, croire la Bible « avec simplicité » n'est certes pas un défaut. Dom Calmet est convaincu que presque tout ce qui se trouve exposé dans les Écritures est vrai, s'est effectivement produit et peut donc peut s'expliquer de manière rationnelle. Ce parti pris interprétatif est l'une des clefs qui permet de comprendre les attaques récurrentes que Voltaire dirigea contre l'abbé de Senones. Lorsque dom Calmet publiera en 1746 son *Traité sur les Apparitions*, dans lequel, fidèle à sa méthode, il considérera de nombreuses apparitions comme historiquement avérées et comme s'étant effectivement produites, Voltaire le critiquera avec une énergie redoublée. Mais, par ces attaques, il s'avouait lecteur de l'œuvre de dom Calmet, en même temps qu'il mettait à distance cette filiation intellectuelle, devenue embarrassante pour lui.

Il reste, dans la dernière partie, à nous interroger sur ce que représente la rencontre de Voltaire et de dom Calmet à Senones. Bien sûr, Voltaire n'est pas le Diable et dom Calmet n'eut rien d'un ermite enfermé dans une abbaye-forteresse close aux idées contemporaines. Partant du principe « qu'une foi éclairée n'est pas forcément une foi affaiblie » (Jean Ehrard), dom Calmet entretenait des relations cordiales avec des hommes aux idées éloignées des siennes. Faut-il dès lors s'étonner qu'il ait reçu Voltaire en son abbaye ? L'abbé de Senones accueillait entre ses murs l'auteur déjà fameux des *Lettres philosophiques*, de la *Henriade*, membre de l'Académie française, historiographe du roi. Il n'y avait aucun doute à entretenir sur ce qu'il pensait, même si les ouvrages où il s'en prendra à la Bible ne seront composés qu'après la mort de dom Calmet. Mais ce dernier, que des liens anciens unissait à Voltaire, était suffisamment sûr de sa foi pour ne pas craindre d'affronter un adversaire. Il savait qui était Voltaire et lui a cordialement ouvert les portes de son abbaye, parce qu'il savait qu'il ne le convaincrait pas de ce dont il n'entendait point être convaincu.

À cela s'ajoute qu'au-delà des questions religieuses, dom Calmet et Voltaire avaient cet autre point commun d'être des historiens. On sait que les Bénédictins de Saint-Maur ont inventé les méthodes modernes d'enquête historique, mais on ignore généralement que cette congrégation est fille de la congrégation lorraine de Saint-Vanne, où les études érudites étaient à l'honneur. Dom Calmet s'était fait l'historiographe de la maison du Châtelet et l'historien de la Lorraine entière. Il publia même une vaste *Histoire universelle*. Or c'est précisément alors que Voltaire

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Notes

ma même chambre dont je ne suis pas sorti depuis 8 mois ». Incapable de rester en repos et sans rien faire, il aimait à se cloîtrer dans une chambre ou une cellule. Au fond, tous les écrivains ont connu ou connaissent ce désir de la retraite. Voltaire était un reclus laïc, qui se procurait ainsi le calme nécessaire à ses innombrables travaux. Et quel endroit est plus propice à la méditation et à l'écriture qu'une abbaye où, levé et couché à horaire fixe, on dispose de longues heures pendant lesquelles on est sûr de n'être pas dérangé, tandis que les moines s'adonnent à la *lectio divina*, comme le prévoit l'immuable règle bénédictine ? Voltaire a trouvé à Senones la paix et le silence. Il pouvait assouvir son désir de quiétude et eut même l'idée de fonder des abbayes à son goût : « Je suis fâché qu'on n'ait pas imaginé des abbayes d'hommes et de femmes où les philosophes des deux sexes fussent reçus après avoir abjuré les vanités du monde, les sottises des préjugés, les absurdités des superstitions, et avoir fait serment d'amitié et de tranquillité »⁵³.

Il ne s'est malheureusement trouvé aucun *famulus* pour consigner les propos qu'échangèrent Voltaire et dom Calmet, tandis qu'ils se voyaient tous les jours et sans doute plusieurs fois par jour. De prime abord, il serait tentant et simple de ramener cet événement à une rencontre entre tolérance et fanatisme religieux, Voltaire incarnant – cela va de soi – la première, et dom Calmet le second. Mais, lorsqu'on veut bien lire de Voltaire autre chose que *Candide*, on ne peut qu'être frappé par le fanatisme philosophique qui se déploie dans son œuvre, et dont la manifestation la plus malsaine est un antisémitisme organique, conséquence de son antichristianisme. Selon Voltaire, comme on l'a vu dans l'article précédent, les Juifs doivent être combattus, à la fois parce qu'ils sont le tronc sur lequel s'est enté le christianisme et parce qu'en raison de leur irrédentisme, ils ne sont pas réductibles à l'universalisme abstrait des Lumières. L'attitude du philosophe vis-à-vis des Juifs est un problème sous-estimé, de même que son fanatisme. Le goût maladif de la polémique, chez Voltaire, s'oppose au refus des querelles exégétiques ou confessionnelles qu'exprime dom Calmet dans la préface du *Commentaire littéral*. Le séjour qu'accomplit Voltaire au cœur de la « croix des Vosges » nous permet d'assister moins à un choc frontal et destructeur entre deux visions du monde inconciliables, qu'à une rencontre entre la foi paisible et le doute conquérant, entre la longue durée du catholicisme, manifestée par l'ordre bénédictin alors déjà vieux de plus de mille ans, et la pensée des Lumières, qui s'est pour la plus grande partie édifiée par la sécularisation ou la perversion des idées chrétiennes⁵⁴.

Texte remanié de la conférence donnée le 19 mai 2008 devant l'Université de la Culture Permanente (Saint-Dié) et le 28 octobre 2008 (Bibliothèque municipale, Colmar).

- 1 L'article de Fernand BALDENSPERGER, « Le diable chez les ermites », *Le Pays lorrain*, 1935, p. 403-417, demeure d'un grand intérêt.
- 2 Voltaire à dom Calmet, 15 février 1748.
- 3 Ch. de Brosses à Ch. Loppin, 31 décembre 1764.
- 4 Cité par D. MASSEAU, *Les Ennemis des philosophes*, p. 247, note 1.
- 5 *Apologie de la religion chrétienne, contre l'auteur du « Christianisme dévoilé », et contre quelques autres critiques*, Paris, Humblot, 1769, t. I, p. 336.
- 6 *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*, Versailles, Lebel, 1817, p. 501, 507-508.
- 7 Références dans « Une lettre inédite de la marquise Du Châtelet à dom Augustin Calmet », *French Studies Bulletin*, 105, 2007, p. 78-80.
- 8 *Le Mondain*, éd. Haydn T. Mason, *Œuvres complètes*, t. XVI, p. 303.
- 9 Voltaire à Nicolas Claude Thieriot, 19 juillet 1741.
- 10 Voltaire au même, 14 août 1741.
- 11 Voltaire à Charlotte Sophia d'Aldenburg, 29 septembre, 2 et 3 octobre 1752.
- 12 Voltaire à la même, 29 septembre 1752.
- 13 Voltaire au comte d'Argental, 16 juin 1754.
- 14 Dom Calmet à Voltaire, 10 juillet 1754.
- 15 Dom Fangé à Voltaire, 25 avril 1757.
- 16 Dom Fangé, à la suite de l'*Histoire de l'abbaye de Senones*, t. II, p.124-125. On trouve un texte plus concis dans la *Vie de dom Calmet* manuscrite (Saint-Dié, Bibliothèque municipale, ms. 80, vol. XXIII, f.141v^o-142r^o = p. 50-51).
- 17 Saint-Dié, Bibliothèque municipale, ms. 73, p.20. Voir également les notes autographes de dom Calmet, à la fin de l'*Histoire de l'abbaye de Senones* (ms. 43 de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié, qui a été publié sous le même titre par F. Dinago, Saint-Dié, Humbert, s.d.) : « 1744 [*sic*] Le celebre M. de Voltaire a passé 18 à 20. jours dans notre abbaye occupé à etudier dans notre bibliotheque. Il assista à la grande procession de la Fete Dieu, et toutes les fetes et dimanches, à la messe, mangeant au refectoire avec les religieux » (ms. 43, p. 538 ; éd. F. Dinago, p.420).
- 18 René TAVENEAU, « Noms d'emprunt en usage chez les Jansénistes lorrains », *Le Jansénisme en Lorraine (1640-1789)*, Paris, Vrin, 1960, p. 585.
- 19 Il n'est pas encore question d'un séjour de plusieurs semaines.
- 20 Voltaire à Mme Denis, 8 juin 1754.
- 21 Voltaire à S. Dupont, c. 20 juin 1754.
- 22 Voir l'article « Bibliothèque » des *Questions sur l'Encyclopédie (Dictionnaire philosophique)*, éd. L. Moland, t. I, p. 570-572).
- 23 Voltaire au duc de Richelieu, 6 août 1754.
- 24 *Revue d'Alsace*, 1856, p. 390.
- 25 Cette présence massive d'éditeurs du XVII^e siècle peut à bon droit surprendre. On la rapprochera d'une anecdote rapportée par Valentin Jamerey-Duval, qui découvrit à Pont-à-Mousson de nombreux livres prenant la poussière dans un réduit. Il s'agissait de volumes imprimés à la Renaissance par Vascosan, Alde Manuce, Estienne, Gryphius, Plantin, Elzevier (*Mémoires*, éd. Jean-Marie Goulemot, Paris, Le Sycomore, 1981, p. 371).

DOM CALMET ET SES DÉMONS

Aspects du monde surnaturel au XVIII^e siècle

Comme on l'a vu, dom Calmet a laissé à la postérité une œuvre immense, fascinante de méthode et d'érudition : on lui doit, entre autres, le premier grand commentaire de la Bible au point de vue catholique et en langue française¹. Mais le lecteur contemporain, qui n'a ni le loisir, ni la possibilité de lire des éditions anciennes, ne pourra se procurer en librairie que la *Dissertation sur les Vampires*, en réalité la seconde partie d'un ouvrage dont le titre complet est *Traité sur les Apparitions des Anges, des démons, des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie* : travail complexe, déroutant, qui a pourtant connu une postérité considérable. Lorsque Cazotte écrit que son *Diable amoureux* « fut inspiré par la lecture du passage d'un auteur infiniment respectable dans lequel il est parlé des ruses que peut employer le Démon quand il veut plaire et séduire », il pensait sans doute à l'abbé de Senones². Le romantisme « nocturne » d'un E. T. A. Hoffmann trouvera un aliment substantiel dans le livre de dom Calmet. Précisons que, si le *Traité* fut intégralement tourné en anglais par Henry Christmas, sous le titre *The Phantom World* (réimprimé en 2001 par Wordsworth Editions), la traduction allemande de la seconde partie a fait l'objet d'une réimpression, en 1976, d'après l'édition originale imprimée à Augsbourg en 1752 et dans une collection dont le titre constitue à lui seul un programme : « Bibliothek der geheimen Wissenschaften und magischen Künste » (« Bibliothèque des sciences occultes et des arts magiques »). Tout se passe donc comme si la seconde partie, consacrée aux vampires, menait une existence autonome par rapport à la première, désormais jugée indigne d'être réimprimée (du moins en France). De toute évidence, il y a là une série de malentendus. Pour essayer de mieux comprendre cet ouvrage, on examinera d'abord les circonstances de sa publication, les réactions hostiles ou amicales qu'elle a suscitées ; ensuite la nécessité d'une réévaluation, laquelle conduira enfin à réfléchir à la place de dom Calmet dans le mouvement des idées au Siècle des Lumières.

Le volume qui paraît en 1746 et s'intitule alors *Dissertations sur les Apparitions des Anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie* est à n'en pas douter une œuvre de vieillesse : né en 1672, dom Calmet est alors âgé de soixante-quatorze ans. L'ouvrage



Portrait de dom Calmet âgé

connaîtra plusieurs rééditions, dont on parlera plus tard. Il obtint quelques comptes rendus favorables dans le grand périodique jésuite, les *Mémoires de Trévoux*, qui n'était de toute façon pas hostile à dom Calmet et qui avait accueilli plusieurs de ses contributions ; mais, dans l'ensemble, les réactions furent extrêmement négatives. On en a collectionné six, provenant de sources volontairement différentes les unes des autres. Dans l'article « Vampire » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le chevalier de Jaucourt écrivit : « Le P. Calmet a fait sur ce sujet un ouvrage obscur dont on ne l'aurait pas cru capable, mais qui sert à prouver combien l'esprit humain est porté à la superstition »³. On peut voir dans une collection privée un exemplaire de l'édition originale sur la page de titre duquel figure cette observation péremptoire : « amas de grossières balivernes ».

[voir 3^e de couverture]

Ailleurs, un lecteur du XVIII^e siècle, demeuré anonyme, a consigné sur la page de titre d'un exemplaire de la quatrième édition (imprimée de manière posthume à Senones, en 1759) ce jugement lapidaire : « Il [dom Calmet] étoit fou lorsqu'il a écrit tout cela »⁴.

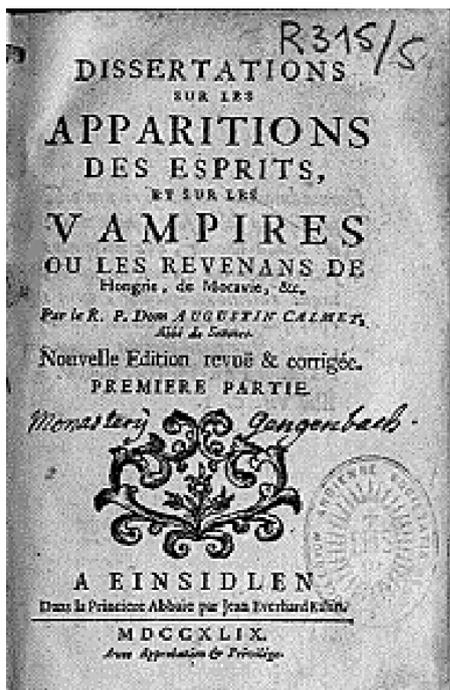
[voir 3^e de couverture]

L'abbé Nicolas Lenglet-Dufresnoy (1674-1755), un des fondateurs des études historiques modernes et rival de dom Calmet dans ce domaine, fit paraître en 1751 un *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières, avec des observations sur les dissertations du R. P. Dom Calmet, abbé de Senones, sur les apparitions et les revenants*, ouvrage destiné à réfuter les thèses du savant Bénédictin. L'hôte de Senones, Voltaire, se déchaîna à plusieurs reprises, en particulier dans *Le Siècle de Louis XIV* (« le livre de dom Calmet sur les vampires et sur les apparitions a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition »)⁵. Guère plus indulgent, un confrère philomate, Paul-Charles Peureux de Boureulle, consacra — cent trente ans après la mort du grand Bénédictin — un article à « La démonologie de dom Calmet » et, dès les premières lignes, qualifiait le *Traité* d'« œuvre sénile ». Les pièces de ce petit dossier ne laissent guère de place au doute : pour ses contradicteurs, qui étaient également ses lecteurs, dom Calmet était soit fou, soit retombé en enfance, soit les deux à la fois.

Un peu de bibliographie suffira à montrer l'inanité de ces reproches⁶. L'ouvrage de dom Calmet n'a rien d'une erreur de vieillesse ; il résulte au contraire d'un projet longuement mûri et mis sur le métier. Confiée à un libraire parisien, l'édition originale parut en 1746. Elle attira l'attention des lecteurs, se vendit bien et il fallut la réimprimer, tâche confiée, pour la deuxième édition (à partir de laquelle l'ouvrage fut traduit en italien⁷), aux presses de l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln, en Suisse (1749). Deux ans

plus tard, nouvelle élaboration de la matière et addition de témoignages, encore à Paris, chez De Bure. Nous disposons à ce sujet d'un document important, une lettre de l'éditeur à dom Calmet (25 janvier 1751) : « Mon Révérend Pere, en réponse à l'honneur de la vôtre du 18 du courant, j'ai l'honneur de vous remercier de vos attentions au sujet de ce que vous me mandez de vos dispositions pour une nouvelle édition de votre livre des Apparitions. Je ne suis point surpris que l'on pense à l'imprimer en Allemand, vû le grand débit et la grande vogue qu'il a eu. À l'égard de la nouvelle édition que je médite, elle est d'autant plus nécessaire, que celle qui a été faite dans le pays étranger⁸, à votre insçu sans doute est exécutée pitoyablement, et si défectueuse, qu'outre les fautes d'ortographe et de ponctuation sans nombre, il n'est pas possible très souvent de deviner ce que vous avez voulu dire. C'est ce qui m'a engagé de la remettre à un de nos gens de lettres⁹, qui s'est chargé de la revoir et d'en corriger les fautes nombreuses, avant que de la donner à l'impression. C'est ce que j'avois résolu de faire dès aujourd'hui, ne voulant pas priver plus longtems le public d'une édition plus exacte et plus complète de ce livre, lorsque j'ai reçu l'honneur de votre lettre, qui m'a fait suspendre l'impression, jusqu'à ce que j'aye reçu les additions et corrections que vous voulez bien me promettre. C'est pourquoi, mon Révérend Pere, comme sur le rapport / favorable / d'un nouveau censeur que M. le Chancelier avoit nommé pour revoir votre ouvrage, il a bien voulu me permettre de procéder à une nouvelle édition, je vous prie d'avoir la bonté aussitôt la présente reçue de mettre en état les additions et corrections que vous avez dessein d'y faire, et de me les faire tenir le plus tôt qu'il sera possible¹⁰, de peur qu'un long délai ne donnât lieu à quelque contrefaçon, qui ne seroit jamais aussi exacte qu'ici, ni par conséquent aussi avantageuse à la réputation de votre ouvrage ; vous priant en outre, mon Révérend Pere, de vouloir bien faire copier vos additions et corrections avant que de me les envoyer, de peur que < les > la difficulté de votre écriture n'occasionnât des fautes dans l'impression, mon dessein étant de rendre cette édition aussi exacte et aussi correcte qu'il sera possible. (...) Je souscrirai pour votre Révérence au nouvel ouvrage de l'Encyclopédie, dont vous trouverez les prospectus dans votre caisse¹¹. Je vous fournirai en même tems les tomes 1^{er} et 2^e de la nouvelle Diplomatique, que l'on délivrera incessamment. J'ai l'honneur d'être... »¹².

Ce document appelle plusieurs remarques. On voit d'abord que De Bure sait qu'une traduction allemande est en chantier. Elle paraîtra l'année suivante. Il indique ensuite que l'édition d'Einsiedeln, peut-être publiée sans que dom Calmet ait été au courant (mais rien n'est moins

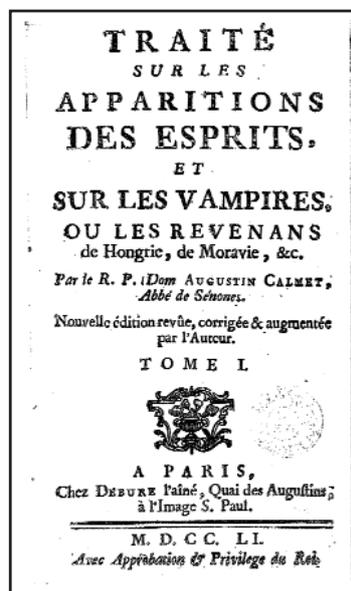
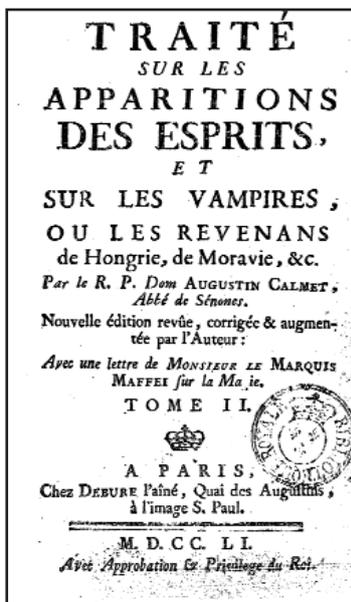


© cliché Bibliothèque municipale de Lyon

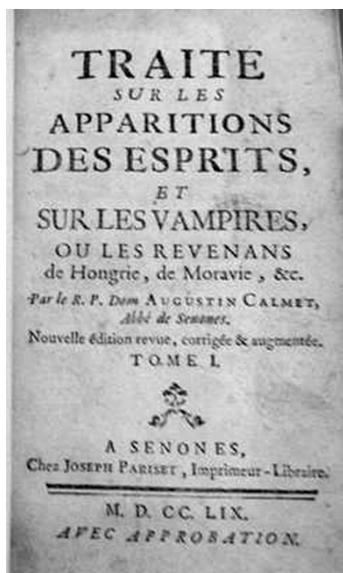
sûr) n'est pas satisfaisante et qu'il convient donc de donner une édition correcte du *Traité*. Notons enfin que dom Calmet s'intéresse à l'*Encyclopédie* de Diderot, ce qui montre que l'abbaye de Senones n'avait rien d'une forteresse fermée aux idées du siècle¹³.

La quatrième et dernière édition intégrale paraîtra deux ans après la mort de dom Calmet, par les soins de dom Fangé, dans l'officine de Pariset, à Senones même. Si l'on considère que dom Calmet était sénile, il faut en même temps admettre qu'il était obstiné, pour donner tant de soins et tant d'heures de veille à un livre si mal accueilli par la critique, mais que les lecteurs n'ont pas boudé. De la première édition de 1746 à la troisième de 1751, ce n'était pas seulement le titre qui changeait. Dom Calmet n'a jamais cru aux vampires mais ce qui, dans la première édition, n'était qu'une position prudente, attentive à recueillir de nouveaux témoignages, allait évoluer jusqu'à la troisième édition pour devenir une franche négation. Les outrages du temps ne sont donc pour rien dans la genèse de ce travail. On notera au passage qu'il était peu judicieux de dissocier les deux parties du volume, comme on l'a fait en réimprimant séparément, dans le texte original ou en traduction allemande, la *Dissertation sur les Vampires*. L'ouvrage forme un tout cohérent.

Dom Calmet savait qu'il ne gagnerait ni crédit, ni notoriété à s'occuper de sujets pareils. Dans sa préface au *Traité sur les Apparitions*, il écrit : « Je sens bien que je m'expose à la critique, et peut-être à la risée de bien des lecteurs, qui regardent cette matière comme usée et décriée dans l'esprit des philosophes, des savans, et de plusieurs théologiens : je ne dois pas compter non plus sur l'approbation du peuple, que son peu de discernement empêche d'être



© clichés Bibliothèque nationale de France



juge compétent dans cette matière »¹⁴. Position lucide, qui suffit à détourner le soupçon de sénilité et qui manifeste la tension, dont l'œuvre entière se trouve empreinte, entre la culture savante et la culture populaire, entre le combat contre les esprits forts (qui nient tout) et les crédules (qui croient tout). Si dom Calmet ne manqua point de détracteurs, il eut également des défenseurs, qui vinrent l'épauler face à la grêle de reproches qui s'abattait sur lui. Le hasard et le malheur, qui souvent collaborent de manière efficace, ont voulu que l'apologie la plus intéressante, la mieux construite, demeurât longtemps inédite. On la doit à un confrère de dom Calmet, qui curieusement naquit et mourut juste un avant l'abbé de Senones. Il s'agit de dom Ildefonse Cathelinot (7 mai 1671 – 5 juin 1756), à qui dom Calmet a consacré une notice de sa *Bibliothèque lorraine*¹⁵. Dom Cathelinot avait travaillé de longues années à Senones, avec dom Calmet, et, lorsque le *Traité sur les Apparitions* parut, il exerçait les fonctions de bibliothécaire à l'abbaye bénédictine de Saint-Mihiel. Ce religieux est mal connu, car la plus grande partie de son abondante production demeura manuscrite¹⁶. Lorsque parut donc le *Traité sur les Apparitions* et qu'il fut si fraîchement accueilli, dom Cathelinot envoya à son confrère et ami plusieurs lettres d'encouragement : « Je vous dirai franchement que cet ouvrage n'est point du goût de bien des gens, et je crains qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature. En effet, comment se persuader que tous ces vieux contes dont on nous a bercés dans notre enfance sont des vérités ? »¹⁷. Mais dom Cathelinot a surtout composé un petit livre de *Réflexions ou remarques générales et particulières sur les deux dissertations du R. P. dom Calmet abbé de Senones touchant les apparitions des esprits*, demeuré inédit et dont l'édition critique vient de paraître¹⁸. Dom Cathelinot se fait l'écho des rumeurs touchant l'état mental de dom Calmet, ce qui montre que ces rumeurs circulaient parmi les

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

met de prouver formellement, qui voit dans le *Traité sur les Apparitions* une œuvre en forme de testament, une interrogation sur la mort et son mystère, sur les destins séparés ou complémentaires de l'âme et du corps, composée par un moine au soir de son existence, qui se prépare à dire adieu au monde des vivants²⁷. Il est vrai que, contrairement au *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, composé dans le cadre de l'académie de Moyenmoutier et qui constitue en partie une entreprise collective²⁸, le *Traité sur les Apparitions* apparaît comme une œuvre extrêmement personnelle, reflétant les préoccupations et, peut-être, les perplexités de dom Calmet. L'hypothèse n'est pas à exclure, bien que l'intérêt de dom Calmet pour les phénomènes « surnaturels » soit assez ancien : pour s'en persuader, il suffit de lire sa « Dissertation sur les obsessions et possessions du Démon »²⁹ parue dans le recueil des *Nouvelles Dissertations* en 1720, soit un quart de siècle avant la première édition du *Traité sur les Apparitions*. En revanche, il semble établi que la seconde partie de ce traité - sur les vampires - a partie liée avec ce qui fut une forme de terreur collective dans les années qui vont de 1740 à 1760, la peur de l'enterrement prématuré ou *taphophobie*. En 1740 parut la thèse latine d'un médecin nommé Winslow sur l'incertitude des signes de la mort, ouvrage qui, traduit en français et commenté en 1742 et 1749, provoqua une intense émotion³⁰. On discute toujours pour savoir si cette phobie a été provoquée par le livre de Winslow ou si l'ouvrage s'est contenté de donner une forme à une angoisse préexistante³¹. Quoi qu'il en soit, l'article « Mort » de l'*Encyclopédie* mentionne cette crainte. Dom Calmet, dont le *Traité sur les Apparitions* a été imprimé pour la première fois en 1746, connaissait le livre de Winslow³². On évoquera également l'opuscule consacré aux *Inhumations pré-*

cipitées, publié en 1790 par Suzanne Necker, l'épouse du ministre. Une autre hypothèse peut encore être avancée : on sait que Dom Calmet a longtemps éprouvé de la sympathie pour le courant janséniste. Or, lorsque Louis XIV avait fait raser Port-Royal, il avait aussi ordonné qu'on exhumât les corps des religieux enterrés dans le cimetière de l'abbaye, ce qui donna lieu à des scènes pénibles, rapportées par les témoins du temps³². Même par la suite, ceux qui se montraient suspects de jansénisme n'étaient pas enterrés de manière ordinaire³⁴. Il est possible que dom Calmet ait eu ces faits présents à l'esprit.

Ouvrage personnel, le *Traité sur les Apparitions* fut composé sans incitation extérieure : « Je l'ai entrepris pour ma propre instruction », écrit-il dans son introduction, « et pour me former à moi-même une idée juste de tout ce qu'on dit sur les apparitions des Anges, du Démon, et des âmes séparées du corps. J'ai voulu voir jusqu'à quel point cette matière étoit certaine, vraie ou fausse, connue ou inconnue, claire ou obscure »³⁵. Il cherche à concilier rationalisme et théologie, déclarant qu'il tient « pour vraies toutes les apparitions rapportées dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans prétendre toutefois qu'il ne soit pas permis de les expliquer et de les réduire à un sens naturel et vraisemblable, en retranchant le trop grand merveilleux qui pourroit choquer les personnes éclairées »³⁶. Il prolonge ainsi l'interprétation rationnelle qu'il donnait de plusieurs épisodes bibliques dans le *Commentaire littéral*, lorsqu'il considérait, par exemple, que Saül était moins possédé par le démon qu'atteint d'hypocondrie et que, de manière générale, « l'écriture attribue souvent à Dieu les effets qui tiennent du surnaturel et dont les causes sont obscures et cachées »³⁷. Il s'efforcera donc de réduire à néant les témoignages douteux et il y



parviendra. Car on doit noter que, de manière générale, dom Calmet ne croit pas aux apparitions, hormis celles rapportées par la Bible ou par quelques hagiographes fort scrupuleux, et qu'il ne croit absolument pas aux vampires. « Il m'a paru très-important, par le respect que tout homme doit à la vérité, et par la vénération qu'un Chrétien et un prêtre doit à la religion, de détromper le monde de l'opinion qu'il a sur les apparitions, s'il les croit vraies ; ou de l'instruire, et de lui montrer la vérité et la réalité d'un grand nombre, s'il les croit toutes fausses. Il est toujours honteux de se tromper ; et il est dangereux, en fait de religion, de croire légèrement, de demeurer volontairement dans le doute, ou de s'entretenir sans raison dans la superstition et dans l'illusion : c'est déjà beaucoup de savoir douter sagement, et de ne pas porter ses jugemens au-delà de ses connoissances »³⁸. Une fois que l'on a compris cela, qui ressort clairement des conclusions de la première et de la seconde partie du *Traité sur les Apparitions*, on s'explique d'autant moins les réactions outrées des lecteurs du temps, depuis les anonymes qui portèrent les notes dont nous avons parlé sur les pages de titre de leurs exemplaire, jusqu'à Voltaire. Et il convient de ne pas quitter ce dernier qui, dans plusieurs publications postérieures à la mort de dom Calmet, accablait de sarcasmes variés l'abbé de Senones³⁹ On a cité un extrait de l'article « Vampires » des *Questions sur l'« Encyclopédie »*. Ouvrons à présent le *Dictionnaire philosophique*, publié pour la première fois en 1764. Si on lit bien, à l'article « Babel », que dom Calmet était « d'un esprit fin et d'une profonde philosophie », l'article « Corps », en revanche, qui mentionne parmi les chimères de l'esprit humain « la déclinaison des atomes, les formes substantielles, la grâce versatile et les vampires de dom Calmet », ne laisse guère de place pour une double interprétation, pas plus que les articles « Job », où Voltaire évoque « le bon Calmet ou dom Calmet (car les Bénédictins veulent qu'on leur donne du dom), ce naïf compilateur de tant de rêveries et d'imbécillités, cet homme que sa simplicité a rendu si utile à quiconque veut rire des sottises antiques » ou « Résurrection » (« Le profond philosophe dom Calmet trouve dans les vampires une preuve bien plus concluante. Il a vu de ces vampires qui sortaient des cimetières pour aller sucer le sang des gens endormis ; il est clair qu'ils ne pouvaient sucer le sang des vivants, s'ils étaient encore morts ; donc ils étaient ressuscités : cela est péremptoire »)⁴⁰. Ses remarques sont sévères en elles-mêmes ; elles le sont encore davantage si l'on a compris que dom Calmet ne croit guère aux apparitions et encore moins aux vampires, puisqu'il conclut négativement l'ouvrage qu'il leur a consacré : des premières, il écrit qu'« on ne

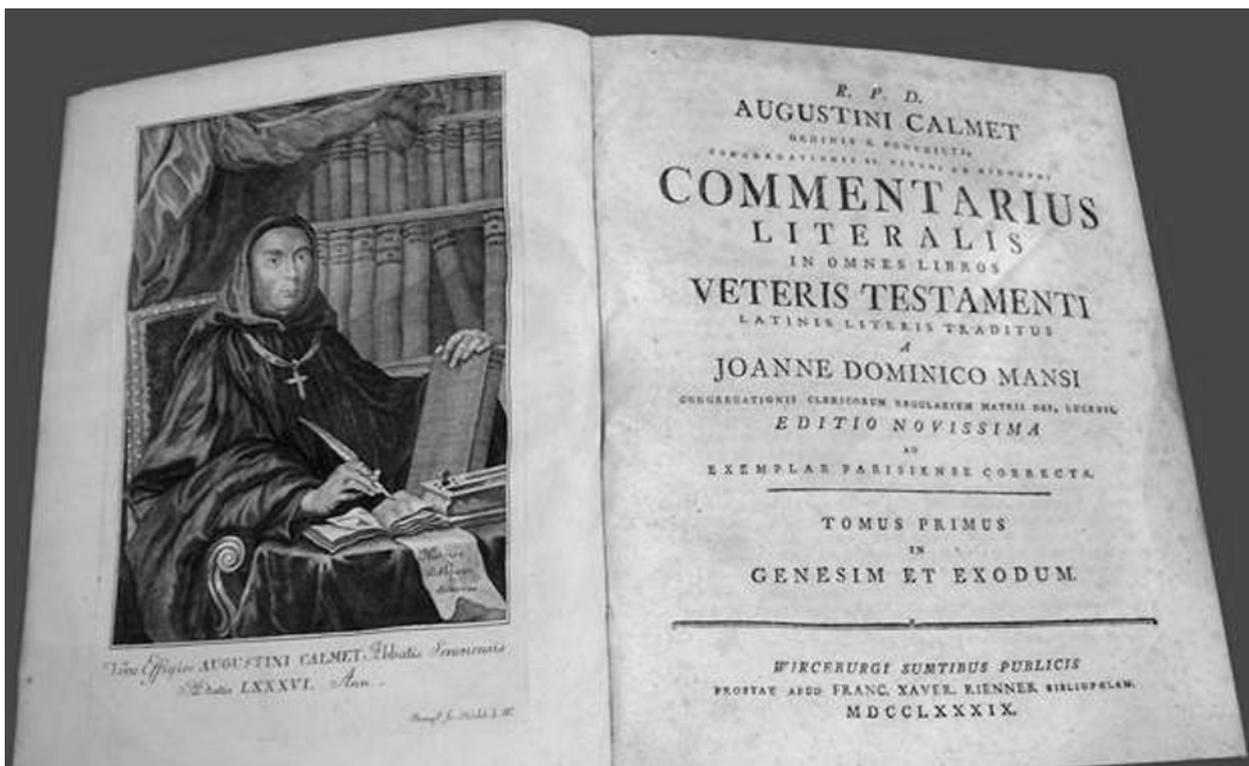
peut raisonnablement disconvenir qu'il n'y ait des apparitions véritables (...), et qu'il n'y en ait aussi un très-grand nombre de très-contestables, et d'autres qui sont manifestement l'ouvrage de la fourberie, de la malice des hommes, de la subtilité des charlatans, et de la souplesse des joueurs de passe-passe »⁴¹ ; des seconds que « l'on ne peut citer aucun témoin sensé, sérieux, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vû, touché, interrogé, senti, examiné de sang froid ces revenans, qui puisse assurer la réalité de leur retour, et des effets qu'on leur attribue »⁴².

Mais pourquoi ce Bénédictin érudit et lettré s'est-il intéressé à de telles questions ? Il convient de faire un détour par l'historiographie de l'Ancien Régime, telle qu'on la pratique depuis assez longtemps. Incitée en cela par les folkloristes, la recherche historique distingue et oppose, d'une part une culture savante, réservée à l'élite des doctes, d'autre part une culture populaire, à l'usage des couches les moins instruites de la population. Cette distinction n'est pas toujours judicieuse et il n'est pas rare que des représentations populaires soient en réalité des représentations savantes récupérées, modifiées, pérennisées, alors même qu'elles sont tombées en désuétude parmi les gens instruits. Prenons l'exemple de la théorie dite des « impressions », qui affirme qu'une femme enceinte doit éviter de poser les yeux sur des êtres ou des objets susceptibles de « l'impressionner », c'est-à-dire d'exercer une influence sur l'aspect physique de l'enfant à naître, en lui transmettant tout ou partie de leur forme. Cette idée eut une longue vie dans la culture populaire, mais elle était également légitimée, à la Renaissance ou encore au XVIII^e siècle, par des ouvrages savants. Lorsque des naissances monstrueuses se produisaient, on cherchait à les expliquer grâce à cette théorie. Il en allait de même avec l'astrologie : des rois, des reines de France avaient des astrologues à leur service et les gens plus modestes prenaient connaissance de leur horoscope dans les almanachs. Dans ces cas, culture savante et culture populaire se superposent parfaitement, et cela vaut également pour les sujets dont s'occupait dom Calmet. Celui-ci ne croyait pas au surnaturel, bien qu'il convienne de réserver le « merveilleux chrétien » et l'obsédante présence du Malin. Notons d'ailleurs qu'à regarder les choses de près, il y a dans la pensée de dom Calmet une contradiction, entre l'acceptation de ce « merveilleux chrétien » et le rejet du surnaturel « contemporain »⁴³ : le *Commentaire littéral* contient cette phrase lourde de conséquences, comme l'a bien compris Voltaire : « S'il fallait rejeter toutes les Histoires de l'Écriture où il paraît du merveilleux, et de l'extraordinaire, où serait le livre sacré que l'on pût conserver ? »⁴⁴. Mais dom Calmet vivait surtout au contact de fidèles pour qui les super-

stitutions, la magie, les sorts qu'on pouvait jeter ou dont on devait se prémunir, constituaient des catégories de la réalité⁴⁵. On trouve dans les papiers de l'abbaye de Senones, à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié, un texte manuscrit intitulé « Reglements, avis et ordonnances faites par le Reverendissime dom Augustin Calmet abbé de Senones, et Prelat ordinaire du district et territoire dudit Senones, en suite de sa visite episcopale faite au Careme de l'an 1730 »⁴⁶. Dans ce document, qu'on trouvera imprimé en annexe, dom Calmet interdit aux prêtres placés sous sa juridiction d'absoudre, sans sa permission expresse, un certain nombre de péchés. En toute première place, il leur interdit de donner l'absolution pour « le malefice, le sortilege et toute sorte de divination, et de magie ». Ensuite, et ensuite seulement, il mentionne le sacrilège, le parjure, le fait de frapper ses parents, l'avortement, l'homicide, la prostitution, la bestialité, *etc.* Les pratiques magiques sont désignées d'abord et l'on devine bien que dom Calmet n'eût pas interdit à ses prêtres de remettre quelque chose qui n'existerait pas ou que personne ne pratiquerait. Ses responsabilités pastorales le mettaient au contact d'une population au sein de laquelle les pratiques surnaturelles avaient pleinement droit de cité et pour laquelle le processus de « désenchantement du monde » n'avait pas encore abouti. Dom Calmet examine des traits de cette culture populaire et les réfute dans un ouvrage destiné aux gens instruits (il vaut pourtant la peine de noter que ce livre, au même titre que le *Commentaire littéral*, est un travail d'érudition composé en français, et non en latin), qui ne sem-

blent guère l'avoir lu jusqu'au bout, et qui ont pris l'auteur pour un vieux moine crédule. Or dom Calmet était rien moins que naïf ou crédule. Si, en tant que chrétien, il croyait aux apparitions rapportées dans la Bible, il ne considérait point avec sympathie les manifestations surnaturelles qui survenaient à sa propre époque⁴⁷. Mais peut-on nier le surnaturel à l'époque où l'on vit sans le nier en même temps dans la Bible⁴⁸ ?

Cette remarque formulée et cette question posée, il convient de revenir à l'épisode à la fois le plus célèbre et le plus mystérieux des longues années passées par dom Calmet à Senones : la rencontre avec Voltaire. La rencontre de juin 1754 entre le « diable » et le moine bénédictin prend un relief particulier (on donnerait beaucoup pour savoir ce qu'ils se sont dit) et elle pourrait constituer une manière d'épitomé, de symbole de l'affrontement qui dura tout au long du XVIII^e siècle (et bien au-delà), entre le rationalisme des Lumières et la foi catholique. Celle-ci n'est toutefois pas une foi aveugle et dom Calmet cherche à rendre compte par la raison des exemples qu'il étudie, même lorsqu'il les prend dans la Bible, partant du principe « qu'une foi éclairée n'est pas forcément une foi affaiblie » (Jean Ehrard). Il propose donc une synthèse intéressante entre la foi et la raison. Peut-on considérer qu'il fut à sa manière un homme des Lumières ou, au contraire, un héraut de l'opposition aux Lumières, des « anti-Lumières » (terme qui traduit, assez mal, l'anglais *Counter-Enlightenment*⁴⁹) ? Ni l'un, ni l'autre sans doute, mais il défendit une position dont l'originalité et la fécondité ont rarement été soulignées : à côté



du rationalisme cartésien, dont on sait qu'il exerça une grande influence au sein des abbayes lorraines en général, et auprès de dom Calmet ou de dom Cathelinot en particulier⁵⁰ ; à côté du rationalisme laïc des Lumières, qui est à la fois le prolongement et la négation du rationalisme cartésien, dom Calmet postule l'existence d'un rationalisme chrétien, qui mérite d'être examiné en tant que synthèse possible entre l'esprit des Évangiles et celui des Lumières, entre ces deux éléments constitutifs de notre civilisation que sont la foi et le doute - Jérusalem et Athènes. Contrairement à ce que d'aucuns prétendent, le christianisme n'est pas une religion ennemie de la raison. Le début de l'Évangile selon saint Jean célèbre l'union harmonieuse du verbe divin et du *logos* de la philosophie grecque. L'examen de ce rationalisme chrétien prôné et pratiqué par dom Calmet mérite une étude spéciale, mais nous pouvons dès à présent considérer, d'une part, que ce rationalisme peut constituer un antidote efficace contre les courants irrationalistes et sectaires qui se réclament du christianisme, mais que, d'autre part, il n'y a pas loin de l'attitude de dom Calmet, soucieux de ne pas recourir de manière systématique à des explications faisant intervenir Dieu dans le monde, hors du cours normal des événements, à l'attitude de Renan et de Littré, un siècle plus tard, qui affirmeront que jamais un miracle n'a été attesté⁵¹. Cette remarque étant formulée, nous sommes bien obligés, de constater un double phénomène, l'un dans le passé, l'autre dans le présent : en premier lieu - pour le passé - le fait qu'à l'époque même où vivait dom Calmet, la pensée européenne s'était engagée sur des voies dans lesquelles il ne pouvait se reconnaître ; en second lieu - pour le présent - la faille spirituelle de la modernité occidentale issue des Lumières. Nous vivons en des temps où nous n'avons plus d'autre choix que de prendre acte de l'échec, dans la plupart des domaines, de la pensée des Lumières. Pour en revenir d'un mot à ce qui préoccupait dom Calmet dans son *Traité sur les Apparitions*, nous voyons que l'irrationnel, l'ésotérisme - non pas au sens philosophique, mais au sens commercial du terme - se portent à merveille dans les librairies, à la télévision ou dans les colonnes des journaux, et que l'astrologie est peut-être la seule forme de croyance attestée sans interruption depuis quatre ou cinq millénaires⁵². Nous avons beau savoir que la Terre n'est plus au centre de l'univers, nous régressons pourtant selon un schéma pré-copernicien dès que nous disons que le soleil se lève ou se couche et, surtout, beaucoup de gens croient toujours que les astres agissent sur notre destinée. Quant aux fantômes et aux apparitions, nous sommes comme Madame du Deffand : nous affirmons ne plus y croire, mais nous en avons toujours peur.

Dom Calmet est surtout connu comme historien, exégète, érudit, travailleur acharné, écrivain infatigable, auteur de dizaines de volumes. On trouvera ci-après le texte intégral des « Règlements, avis et ordonnances faites par le Reverendissime dom Augustin Calmet abbé de Senones, et Prelat ordinaire du district et territoire dudit Senones, en suite de sa visite episcopale faite au Careme de l'an 1730 », qui le dessine en pasteur chargé d'âmes. L'abbaye de Senones étant abbaye « de nul diocèse », il incombait à l'abbé d'effectuer les visites pastorales qui, ailleurs, revenaient à l'évêque.

[Bibliothèque municipale de Saint-Dié, manuscrit 26, f. 61v°-64v° (et copie dans le manuscrit 80, t. XVII, p. 320-326)].

[f. 61v°] Règlements, avis et ordonnances faites par le Reverendissime Pere Augustin Calmet abbé de Senones, et prelat ordinaire du district et territoire dudit Senones en suite de < l > sa visite episcopale faite au careme de l'an 1730.

Ayans remarqué dans le cours de la visite episcopale que nous venons de faire de notre district qu'il s'y étoit glissé quelque abus et qu'il étoit necessaire de faire certains reglemens nouveaux pour y maintenir le bon ordre, ou retablir l'uniformité, nous du conseil de nôtre Reverend Pere prieur et vicaire general né de nôtre district, et sur les remontrances des curez ou vicaires des paroisses de notre territoire exempt, avons ordonné

1°. Qu'encore que nosdittes paroisses soient exemptes de toutes juridictions des evêques, et ne soient soumises qu'à la nôtre, neanmoins nous permettons à nos curez de se servir du rituel toulois, à cause de la commodité et utilité, comme aussy du catechisme de Toul, ou de celui de Besançon.

2°. Qu'ils ayent un tres grand soin d'instruire tous leurs paroissiens, mais sur tout les sages-femmes de la maniere dont il faut baptizer les enfans en cas de necessité, et de les avertir de l'affinité que les comperes et commeres contractent dans ce sacrement.

3°. Que dans l'administration du sacrement de penitence les curez s'eloignent egalemeent des deux extremitez vitieuses, qui en font ordinaire-

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

ité et luy mettront en main le certificat des monitions faites à ce paroissien, afin qu'il agisse contre luy suivant la rigueur du concile de Latran, et le fasse declarer publiquement au prône, et par affiche à la porte de l'église paroissiale interdit de la porte de l'église, et privé en cas de mort de la sepulture ecclesiastique.

Quant aux jeunes gens qui doivent faire leur premiere communion, les curez auront un soin particulier de leur instruction, en leur expliquant les principaux articles de la doctrine chretienne, et sur tout ce qui regarde les sacremens de penitence et d'eucharistie, et la maniere de se bien confesser et de bien communier ; et nous leur ordonnons de n'y pas admettre ceux qui ne seront pas suffisamment instruits, ou dans qui ils remarqueront de mauvaises habitudes, de mauvais penchants, ou peu de religion et de pieté.

Les curez auront une attention particuliere à instruire les personnes qui veulent s'engager dans le mariage, de toutes leurs obligations, tant par rapport à eux mêmes, pour conserver la paix, la fidelité, et l'union que par rapport à l'éducation de leurs enfans, et même à leurs devoirs reciproques du mariage entre le mary et la femme, leurs disant en confession et le plus prudemment qu'il sera possible, ce qui est permis, et ce qui ne l'est pas dans l'usage du mariage, et les exhortant à entrer dans les dispositions necessaires pour recevoir les graces que Dieu a attachées à ce sacrement, et à éviter ce qui pourroit le leur rendre inutile, par les obstacles qu'ils y mettroient. C'est pourquoy ceux qui veulent se marier, s'approcheront des sacremens de [f. 63v°] penitence et d'eucharistie deux ou trois jours auparavant. S'il arrive que ceux qui veulent contracter mariage, se trouvent parens en degrez prohibés, les curez feront ce qu'ils pourront pour les detourner de ces sortes de mariage, à moins qu'il n'y ait necessité ou utilité evidente de le faire, auquel cas il faudra demander dispense en exposant au juste les causes de la demande, car la dispense obtenuë sur un faux exposé, ne mettroit pas les contractans en seureté de conscience.

Si apres le mariage, il se trouve quelque empechemens qui le rende nul, si cet empechement est public, les curez obligeront les parties de se separer ; s'il est secret, et neanmoins connu des deux parties, ils leur ordonneront de garder la continence ; si la nullité n'est connuë que d'une seule partie, ils ne la découvriront point à l'autre, mais avertiront seulement celle qui en a connoissance, de s'excuser sur le devoir du mariage : enfin si elle est inconnuë aux deux parties, ils les laisseront dans la bonne foy, jusqu'à ce qu'ils nous ayent consulté sur ce qu'il y aura à faire dans tous ces cas.

Lorsque ceux qui veulent contracter mariage sont de differentes paroisses, il faut toujours que le curé qui donne la benediction nuptiale, ait un certificat de l'autre curé, qu'il a publié les bans, sans avoir reçu aucune opposition, ny decouvert aucun empechement.

Nous defendons de marier ceux qui sont d'un autre district et diocese, ni aucun autre etranger, ni meme de les fiancer, ou de publier leurs bans, à moins qu'ils n'en ayent obtenu la permission expresse et par écrit, ou de nous, ou de notre grand vicaire, laquelle ne sera accordée que sur un certificat authentique, et bien légalisé des vies, mœurs, religion et liberté de l'etranger qui se presentera pour se marier.

La paroisse des fils et filles de famille qui sont mineurs est toujours celle de leurs peres et meres, ou de leurs tuteurs ou curateurs après la mort de leurs peres et meres. Et au cas qu'ils demeurent actuellement ailleurs, leurs bans doivent à la verité être [f. 64r°] publiés dans la paroisse où ils demeurent, comme dans celle de leurs peres et meres, tuteurs ou curateurs, mais leurs mariages ne doivent être faits que par le curé de leursdits peres et meres, tuteurs ou curateurs, ou de leur consentement et avec leur permission.

Il en est de même des ecoliers, valets, servantes, compagnons de boutiques et autres qui demeurent ailleurs que chez leurs peres et meres, les curés des paroisses où ils se trouvent actuellement, quand meme ils y auroient demeuré plus d'un an, ne peuvent pas les admettre au mariage parce qu'ils n'acquierent pas de vray domicile par cette demeure.

Les fiançailles doivent toujours être faites à l'église, elles doivent aussy regulierement précéder la publication des bans, mais les curés ou vicaires pourront les differer, lorsqu'il y aura quelque necessité, ou utilité de le faire.

Les dispenses des bans de mariage, ne doivent jamais être accordées que pour quelque cause legitime, laquelle nous sera exposée par un certificat du curé ou vicaire qui dessert leurs paroisses. Et ces causes sont :

1. Lorsqu'il ne reste plus assez de temps jusqu'à l'Avent ou le Careme pour publier les trois bans.
2. Lorsqu'en differant le mariage jusqu'après la publication des trois bans cela apporteroit un prejudice notable aux parties.
3. Lorsqu'il y a lieu de craindre que quelque malveillant ne se prévale de ce delay, pour apporter un obstacle injuste au mariage qu'on se propose de faire.
4. Que les parties, ou l'une d'icelle est exposée au peché d'incontinence.
5. Qu'en differant le mariage, il en pourroit arriver quelqu'autre notable inconvenient.

- sous peine de punition exemplaire. Cet ouvrage ne doit donc être lu qu'avec beaucoup de précaution sur ces matières » (Bibliothèque municipale d'Épinal).
- ¹⁴ *Traité sur les Apparitions...*, Paris, De Bure, 1751, t. I, p. I-II.
- ¹⁵ *Bibliothèque lorraine*, Nancy, A. Leseure, 1751 (= *Histoire de Lorraine*, t. IV), col. 247-249. Dom Cathelinot n'est pas mentionné dans la *Benedictine Bibliography* de Olivier L. Kapsner, Collegeville (Minnesota), St. John's Abbey Press, 1962, compilée pour l'essentiel à l'aide des ressources offertes par les bibliothèques bénédictines américaines. On lit en revanche une notice condescendante dans l'*Histoire de la ville de Saint-Mihiel* de Dumont (Nancy-Paris, Dard-Berache, 1862, t. IV, p. 340-342).
- ¹⁶ Jean-E. GODEFROY, *op. cit.*, p. 45-47. Le manuscrit des *Solutions des difficultés proposées en forme de questions dans les conférences ecclésiastiques du diocèse de Toul depuis le mois de mai 1725 jusqu'au mois d'avril 1754*, qui n'est pas mentionné par GODEFROY, se trouve à la Bibliothèque municipale de Saint-Mihiel (manuscrit 74).
- ¹⁷ Cité par Édouard de BAZELAIRE, « Dom Calmet et la Congrégation de Saint-Vanne », *Le Correspondant*, 1845, p. 872 et par Auguste DIGOT, « Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1860, p. 98-99.
- ¹⁸ dom Ildefonse CATHELINOT, *Réflexions sur le « Traité des Apparitions » de dom Calmet (1749)*, Grenoble, Jérôme Millon, collection « Atopia », 2008.
- ¹⁹ *Op. cit.*, p. 83-84.
- ²⁰ On consultera, sur les prêtres exorcistes du diocèse de Strasbourg, les pages publiées dans la revue *En Alsace*, n° 34, septembre-novembre 2004, p. 62-65. D'un point de vue plus général, l'article de l'hebdomadaire *La Vie* (n° 3152, 26 janvier 2006, p. 18-27) sur « Le grand retour du Diable » apporte d'intéressantes informations.
- ²¹ *Une Introduction à la foi catholique*, édition française sous la direction de Charles Ehlinger, Paris, Idoc, 1968, p. 150-151.
- ²² « Les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints, qui étaient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent ; et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, et furent vus de plusieurs personnes » (trad. Lemaître de Sacy). Cf. Ez 37, 12 : « Voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : Ô mon peuple, je vais ouvrir vos tombeaux, je vous ferai sortir de vos sépulcres, et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël » (trad. cit.).
- ²³ Se reporter à l'édition du *De cura gerenda pro mortuis* dans les *Œuvres*, 1^{ère} série : *Opuscles*, II : « Problèmes moraux », texte de l'édition bénédictine et traduction par Gustave Combès, Paris, Desclée de Brouwer, 1948.
- ²⁴ Le principe de l'inhumation *ad sanctos* peut se justifier par un passage de 2 R, 13, 20-21 : « Élisée mourut donc et fut enseveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël. Et il arriva que quelques-uns, enterrant un homme, virent ces voleurs, et jetèrent un corps mort dans le sépulcre d'Élisée. Le corps ayant touché les os d'Élisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds » (trad. cit.). Cf. Si 48, 13-14 et dom Calmet, *Dissertation sur les vampires*, Grenoble, J. Millon, 1998, p. 36). Ce passage n'est pas le favori des exégètes, comme on peut le voir, par exemple, dans l'ouvrage de John GRAY, *I and II Kings. A Commentary*, London, SCM Press, 1970, p. 600.
- ²⁵ Ce pape avait notamment laissé un traité inédit, en latin, *De Ritibus quae intersit differentia inter Latinos et Graecos*, comparaison entre les églises catholiques et orthodoxes, sujet qui intéressait également dom Calmet (Franciscus HEINER, éd., *Benedicti XIV Papae Opera inedita*, Freiburg im Breisgau, Herder, 1904, p. 1-59).
- ²⁶ VOLTAIRE, *Le Fanatisme, ou Mahomet le prophète*, Oxford, Voltaire Foundation (= *Œuvres complètes*, t. XX/B), 2002, p. 157, 159-161, 163-164.
- ²⁷ Charles PORSET, « Vampires et Lumières », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CCLXVI, 1989, p. 125-150.
- ²⁸ « (...) ce n'est point ici l'ouvrage d'une seule personne. Celui qui en a eû la direction a été aidé de quelques-uns de ses confreres, qui ont lû avec lui les meilleurs commentaires sur chaque livre de l'Écriture, et qui en ont fait des extraits conformément au dessein qu'on s'étoit proposé. On a rapporté ces extraits dans des assemblées communes, où chacun a pû proposer son opinion, et on a recueilli en un corps ce qui y avoit été dit et proposé. L'auteur a choisi dans tout cela ce qui lui a paru de plus propre à entrer dans son ouvrage. Nous avons consulté aussi plusieurs personnes habiles sur différentes difficultés ; il est juste de reconnoître les obligations que nous leur avons » (*Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La Genèse*, Paris, Emery, 1707, p. 3. Le volume fut réédité en 1715 et ce passage ainsi modifié : « Ce n'est point ici l'ouvrage d'une seule personne. Celui qui en a eû la direction a été aidé dans les deux ou trois premiers tomes, sur les Pseaumes et sur saint Matthieu, de quelques-uns de ses confrères, qui ont lû avec lui les meilleurs commentaires sur chaque livre de l'Écriture, et qui en ont fait des extraits conformément au dessein qu'on s'étoit proposé »).
- ²⁹ *Nouvelles Dissertations sur plusieurs questions importantes et curieuses*, Paris, Emery, 1720, p. 78-101.
- ³⁰ On pourra lire la synthèse de Jean DELUMEAU, *La Peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles). Une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978, p. 80-81 et l'ouvrage de Claudio MILANESI, *Mort apparente, mort imparfaite. Médecine et mentalités au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1991, qui replace dans leur contexte les travaux de Winslow et de Bruhier, ainsi que l'article de Paola VECCHI, « De la mort à la vie : la taphophobie et l'au-delà au XVIII^e siècle (Jean-Jacques Bruhier et Suzanne Curchod Necker) », *Transhumances culturelles*, Pise, Goliardica, 1985, p. 119-130 et la mise au point de Jean-Louis BOURGEON, « La peur d'être enterré vivant au XVIII^e siècle : mythe

ou réalité ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XXX, 1983, p. 139-153.

³¹ Et de tous les temps, puisqu'on lit, d'après Richer, un récit d'inhumation prématurée dans l'*Histoire de l'abbaye de Senones*, Épinal, Collot, 1878-1879 (= *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. V et VI), t. I, p. 113-114 : « Richer parlant de ce comte Henri III [de Salm] en fait un portrait des plus hideux. Il dit qu'il conçut le dessein de dépouiller ses père et mère de leur seigneurie, et de les enfermer dans un monastère ; ce qu'il auroit apparemment exécuté s'il n'eût été prévenu par la mort. Que dans une grande maladie ayant été cru mort on l'ensevelit et on le porta à Haute-Seille pour y être enterré ; que la nuit qui suivit son enterrement, on entendit de grands cris à son tombeau. Le lendemain on ouvrit la terre et on le trouva qui étoit renversé dans son cercueil, ce qui fit juger qu'il avoit été enterré encore vivant ». Cf. la seconde partie du *Traité sur les Apparitions*, ch. XLV (éd. R. Villeneuve, p. 183) : « Henri, comte de Salm, [...] ayant été cru mort, fut inhumé tout vivant. L'on ouït pendant la nuit, dans l'église de l'abbaye de Haute-Seille où il étoit enterré, de grands cris ; et le lendemain, son tombeau ayant été ouvert, on le trouva renversé et le visage en bas, au lieu qu'il avoit été enterré sur son dos et le visage en haut ». Les Anglais de l'ère victorienne avaient mis au point d'ingénieux systèmes, destinés à éviter ce genre de mésaventure (James Stevens CURL, *The Victorian Celebration of Death*, Phoenix Mill, Sutton, 2000, p. 122-126). Emmanuel Nobel, le père d'Alfred, inventa un modèle de cercueil avec ventilateur et sonnette d'alarme... L'idée se retrouve dans le roman de Mary Higgins Clark, *Moonlight becomes you* (1996). La taphophobie demeure vivace de nos jours, en particulier aux États-Unis et surtout depuis qu'on s'est avisé qu'un pourcentage non négligeable de soldats rapatriés du Vietnam avaient été préalablement enterrés sans qu'on s'avisât de vérifier s'ils étaient vraiment morts.

³² *Dissertation sur les vampires*, éd. cit., Grenoble, Jérôme Millon, 1998, ch. XL, p. 169.

³³ « Prêtres, religieuses, Solitaires furent alors extraits de leurs tombes, hachés à coups de pioches, jetés dans la sacristie éventrée et transformée en un immense charnier où les rapaces, les chiens, les renards descendus des bois rongèrent ces débris lamentables, qu'on finit par conduire dans des tombereaux jusqu'au petit cimetière de Saint-Lambert, à quelques kilomètres de l'abbaye » (Pierre de Lacretelle, *La Vie privée de Racine*, Paris, Hachette, 1949, p. 241).

³⁴ Voir l'article de Marie-Hélène HUET, « Deadly Fears : Dom Augustin Calmet's Vampires and the Rule over Death », *Eighteenth-Century Life*, XXI, 2, 1997, p. 224.

³⁵ *Traité sur les Apparitions*, éd. de 1751, t. I, p. III.

³⁶ *Op. cit.*, t. I, p. XX-XXI. Sur cette attitude, voir la remarque de Roger MERCIER, *La Réhabilitation de la nature humaine (1700-1750)*, Villemonble, La Balance, 1960, p. 154.

³⁷ Cité par Patrick MARSAUCHE, « La musique guérit les mélancolies : étude sur le *Commentaire* de dom Calmet », *Les Règles de l'interprétation*, éd. Michel Tardieu, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 202.

³⁸ *Traité sur les Apparitions.*, éd. de 1751, t. I, p. IV-V.

³⁹ Voltaire possédait un exemplaire du *Traité sur les Apparitions des esprits* (Paris, 1751), aujourd'hui conservé à Saint-Petersbourg. Il s'est contenté de coller des papillons dans les marges, sans vraiment l'annoter (*Corpus des notes marginales de Voltaire*, Berlin, Akademie Verlag, 1983, t. II, p. 358-363).

⁴⁰ VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, éd. Raymond Naves, Paris, Garnier, 1967, p. 45, 151, 260, 374.

⁴¹ *Traité sur les Apparitions*, éd. de 1751, t. I, p. 468.

⁴² *Op. cit.*, t. II, p. 296.

⁴³ Jean EHRARD, *L'Idée de Nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle* (1963), Paris, Albin-Michel, 1994, p.36.

⁴⁴ Arnold AGES, « Voltaire, Calmet and the Old Testament », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XLI, 1966, p. 172.

⁴⁵ Voir, entre mille, les exemples donnés par Jean-Marc MORICEAU dans son *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, p. 98-100.

⁴⁶ Manuscrit 26, f. 61v^o-64v^o (et copie dans le manuscrit 80, t. XVII, p. 320-326).

⁴⁷ Position assez proche de celle tenue par le bénédictin espagnol Feijoo, qui connaissait bien les travaux de son coreligionnaire français (Daniel-Henri PAGEAUX, « Les relations hispano-lorraines au XVIII^e siècle », *Annales de l'Est*, 5^e série, 21^e année, n^o 1, 1969, p. 169).

⁴⁸ SCHWARZBACH, art. cit., p. 463.

⁴⁹ Isaiah BERLIN, « The Counter-Enlightenment », *Against the Current. Essays in the History of Ideas*, Londres, The Hogarth Press, 1980, p. 1-24.

⁵⁰ Paul LEMAIRE, *Le Cartésianisme chez les Bénédictins. Dom Robert Desgabets, son système, son influence et son école*, Paris, Alcan, 1901, p. 280-281, 295-296, 299-306.

⁵¹ « L'inexorable phrase de M. Littré : "Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et constaté", cette phrase, dis-je, est un bloc qu'on ne remuera point. On ne saurait prouver qu'il soit arrivé un miracle dans le passé, et nous attendrons sans doute longtemps avant qu'il s'en produise un dans les conditions correctes qui seules donneraient à un esprit juste la certitude de ne pas être trompé » (Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éd. Jean Pommier, Paris, Gallimard, collection « Folio », 1983, p. 162 et la note n^o 198, p. 305).

⁵² Il est intéressant de relever la forte condamnation de l'astrologie exprimée dans le livre d'Isaïe 47, 13-14.

⁵³ « Par le nom de sodomie, on ne comprend pas seulement l'acte sexuel d'un homme avec un autre homme, ou d'une femme avec une autre femme, mais encore d'un homme avec une femme, fût-elle son épouse, du moment que cet acte se pratique à un endroit illicite ».

UN SCANDALE THÉOLOGIQUE : LES VAMPIRES

« Il sortit de sa poche deux livres fatigués, que je pris. Le titre du premier bouquin était : *Catéchisme du diocèse d'Avignon* ; celui du second : *Les Vampires de la Hongrie*, par Dom Calmet. Ce dernier titre m'effraya plus que n'avait pu le faire la déclaration criminelle du juif latin. Je compris qu'il ne se vantait point, et qu'érudit et sanguinaire, l'homme à qui j'avais affaire était un maniaque du meurtre ».

Guillaume Apollinaire, *Le Juif latin*.

À une exception près, les nombreux ouvrages composés par dom Calmet ne sont plus accessibles que dans les bibliothèques patrimoniales ou sur le marché du livre ancien. La fortune de cette œuvre est inégale. Parmi les dizaines de titres qui forment la bibliographie du savant Bénédictin, il est des volumes que l'on n'ouvre quasiment plus (*l'Abrégé chronologique de l'Histoire sacrée et profane, depuis le commencement du monde, jusqu'à nos jours*, 1729) ; d'autres que l'on ne consulte que de loin en loin (le *Diarium Helveticum*, 1756) ; d'autres enfin qui ont accédé au statut enviable d'usuel et font l'objet de réimpressions à l'identique presque aussi coûteuses que l'étaient jadis les éditions originales (*l'Histoire de la Lorraine*). Et enfin, moyennant un débours raisonnable, il est une œuvre que l'on peut se procurer en librairie aussi bien en France qu'à l'étranger, car elle a été traduite dans la plupart des langues de culture : le *Traité sur les Apparitions* et, particulièrement, sa seconde partie, consacrée aux vampires.

Publiées pour la première fois en 1746, les *Dissertations sur les Apparitions des Anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, qui prendront dans les éditions ultérieures le titre de *Traité sur les Apparitions des Anges, des démons, des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, forment l'un des derniers livres composés par l'abbé de Senones. Ce travail complexe a connu une postérité considérable, puisque tous les livres qui évoquent le mythe des vampires en font mention¹. Il suffit de taper le patronyme de dom Calmet dans un moteur de recherche pour être renvoyé à de nombreux sites Internet consacrés aux revenants. Dès sa parution, pourtant, le *Traité sur les Apparitions* subit un assaut de critiques, qui n'a jamais vraiment cessé. On a donné, dans l'article précédent, différents textes dus au chevalier de Jaucourt, à Voltaire, à Renan, ainsi qu'à des lecteurs demeurés anonymes, qui exprimèrent leur indignation sur les pages de titres de leurs exemplaires. Ces réactions outrées n'empêchèrent pas l'ouvrage de connaître la faveur du public.

Plusieurs remarques s'imposent. Il faut tout d'abord observer que dom Calmet n'est pas le créateur des vampires. La genèse du mythe est connue, qui s'enracine dans l'histoire² : à la fin du XVII^e siècle, Hongrie, Serbie et Transylvanie entamèrent leur long chemin de retour vers l'Europe. De la même manière que la Russie fut longtemps le glacis qui protégea l'Europe des hordes asiatiques (ce qui freina son développement et créa un retard que Pierre le Grand voudra rattraper à marche forcée), l'Autriche joua le rôle d'un verrou qui empêcha les Ottomans de déferler sur l'Ouest européen. Les Turcs ne manquaient pas de souligner qu'ils avaient déjà transformé Byzance, la capitale de l'empire romain d'Orient, en une capitale musulmane, et la cathédrale Sainte-Sophie en mosquée, et qu'ils ne s'arrêteraient pas avant d'avoir fait subir le même sort à Rome et à la basilique Saint-Pierre. Les choses ne se passèrent pas exactement ainsi. Le premier acte du reflux ottoman fut la défaite des Turcs à Kahlenberg, aux portes de Vienne, devant les troupes du comte Stahrenberg, aidé par le duc Charles de Lorraine et le roi de Pologne Jean III Sobieski ; défaite que l'Église commémore par la fête du Saint Nom de Marie (12 septembre) et que les boulangers viennois immortalisèrent en confectionnant une nouvelle *viennoiserie* rappelant les étendards turcs : le croissant. Après la bataille de Kahlenberg, Venise, l'Autriche et la Pologne formèrent en 1684 une Sainte Ligue. L'année suivante, Charles de Lorraine battit les Turcs à Esztergom et prit Buda. En 1687, la seconde bataille de Mohacs libéra la Hongrie, qui devient une possession des Habsbourg. La Transylvanie, composante de la Roumanie actuelle, fut incorporée à l'empire autrichien en 1690. D'octobre 1698 à janvier 1699 se tint à Karlowitz une conférence internationale, entre les différents pays de la chrétienté et la plus grande puissance musulmane. L'empereur d'Autriche Léopold I^{er} vit confirmée sa souveraineté sur la Hongrie, la Slovénie et la Transylvanie. En 1718, le prince Eugène de Savoie ajoutera la Serbie, par le traité de Pojarevats (Passarowitz). La Transylvanie revenait aux Habsbourg, mais la Moldavie et la

Valachie demeuraient colonies de l'empire ottoman. L'actuelle Roumanie était donc coupée en deux : d'un côté la Transylvanie devenue autrichienne ; de l'autre la Moldavie et la Valachie, toujours soumises à l'occupant ottoman.

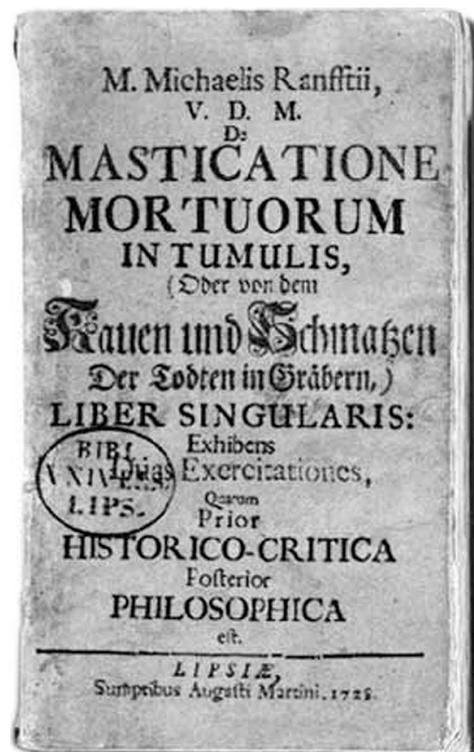
Dès lors que la Hongrie, la Serbie et une partie de l'actuelle Roumanie appartenaient à l'empire Habsbourg, la circulation des hommes, des nouvelles et des idées pouvait se faire plus aisément. Des mouvements de populations se produisirent, de nombreux colons arrivant de ce qui ne s'appelait pas encore l'Allemagne, et qui avait été ravagé par la Guerre de Trente Ans, puis par la destruction systématique du Palatinat (laquelle fit naître parmi les populations un ressentiment anti-français durable, puissamment entretenu et réchauffé en 1870, 1914 et 1940). Hommes et informations circulèrent dans les deux sens, et ainsi arrivèrent sur les bureaux de l'administration viennoise, qui contrôlait ces pays nouvellement conquis, de curieux mémoires concernant des individus dont on n'avait *a priori* rien à craindre, puisqu'ils étaient morts, mais ils ne l'étaient pas autant qu'ils auraient dû l'être : les vampires.

La France a joué un rôle important dans la diffusion européenne du mythe. Dès le mois de mai 1693, le *Mercure galant* donnait à lire un article sur les morts-vivants de Hongrie. L'année suivante, un certain Marigner, sieur du Plessis, avocat de profession, publia une étude plus longue, où il expliquait ce qu'est un vampire et comment on peut s'en débarrasser. Ces deux textes n'exercèrent qu'une influence réduite. Il faudra attendre les années 1730 pour que l'on rende publics certains des documents reçus par les bureaux de la chancellerie, à Vienne, en provenance des régions récemment annexées à l'empire. Le rapport relatif à l'affaire de Kisilova, en Serbie, sera imprimé dans le *Wienerische Diarium*, un des grands journaux viennois, le 21 juillet 1725, et suscita l'étonnement que l'on imagine. En 1732, plusieurs cas de vampirisme, à Medwegya (également en Serbie), près de la frontière turque, provoquèrent une enquête des autorités autrichiennes. On exhuma les cadavres des présumés vampires et on les fit décapiter. Le rapport du médecin militaire Flückinger, daté du 26 janvier 1732 et cosigné par les officiers qui lui avaient prêté main-forte, connut une grande diffusion. Dès le



mois de février, l'ambassadeur de France à Vienne, Bussy, le fit traduire en français et l'envoya à Paris. D'étymologie controversée, le mot *vampire* apparut pour la première fois dans la langue française en mars 1732, dans une livraison du périodique hollandais *Le Glaneur historique, moral, littéraire, galant, et calottin, ou recueil des principaux événements arrivés dans le courant de cette année*, qui paraissait à La Haye. Relayé par le *Mercure de France*, *Le Glaneur...* publia des versions modifiées du rapport de Flückinger. De la France, l'information gagna l'Angleterre et se répandit dans les journaux londoniens.

Il faut souligner que ces périodiques qui, dès la fin du XVII^e siècle et plus encore à la suite des conclusions de Flückinger, firent connaître, les premiers, des anecdotes relatives aux vampires, n'étaient pas des journaux populaires ou des livrets de colportage, destinés à des lecteurs au niveau intellectuel plutôt bas : le *Mercure galant* (devenu ensuite *Mercure de France*), le *Glaneur...*, le *Wiener Diarium*, le *London Journal*, le *Craftsman* ou *Commercium Litterarium* étaient des titres sérieux, lus par l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie. Puisque l'apparition des vampires constituait une affaire sérieuse, dont par-



laient les journaux sérieux, rien ne s'opposait à ce qu'elle passe dans des livres sérieux. On publia des traités en latin, comme celui — remarquable et plusieurs fois réédité — de Michaël Ranft, *Dissertatio historico-critica de masticatione mortuorum in tumulis (De la Mastication des morts dans leurs tombeaux)*, l'ouvrage le mieux informé avant celui de dom Calmet³. La première édition avait paru en 1725, à l'occasion des cas de vampirisme signalés à Kisilova. Des éditions augmentées parurent en 1727 et 1734, cette dernière édition en allemand, afin de rendre l'ouvrage plus accessible au grand public intéressé par la question après la divulgation du rapport de Flückinger.



Tombes pouvant être ouvertes de l'intérieur

Le dossier était déjà bien rempli, lorsque dom Calmet s'en saisit. S'agissait-il d'une psychose collective ? Nous entrons dans une zone mal explorée du fonctionnement de l'esprit humain. On pourrait établir un parallèle avec l'épidémie survenue au cours des années 1950-1980, où il ne se passait pas une semaine sans qu'on aperçût quelque part un objet volant non-identifié piloté par des extraterrestres. Un humoriste a déclaré que, bien entendu, des êtres intelligents existent ailleurs dans l'univers, et que la meilleure preuve de leur existence et de leur intelligence réside dans le fait qu'ils évitent soigneusement de nous rencontrer. Cela n'empêcha pas que les apparitions de soucoupes volantes finirent par être prises au sérieux, jusqu'au sein des états-majors. En volume, la littérature « soucoupiste », ou ufologique, comme disent ceux qui y croient, est sans doute plus importante que la littérature dévolue aux vampires. Les soucoupes volantes sont apparues à la fin de la Seconde Guerre Mondiale et on peut

dire qu'elles ont disparu à peu près en même temps que le Mur de Berlin, bien que certaines sectes continuent de s'en inspirer. Laissons aux psychologues le soin d'analyser les tenants et aboutissants de ces phénomènes.

De la même manière qu'au XX^e siècle, des gens fort sérieux se sont occupés des soucoupes volantes, des personnes nullement arriérées ont disserté sur les vampires, durant le Siècle dit « des Lumières », ne serait-ce que pour affirmer qu'ils n'existent pas, alors qu'une série de rapports tendait à prouver le contraire. Parmi ces personnes, on trouve même un pape, Benoît XIV, qui occupa le trône de saint Pierre de 1740 à 1758, c'est-à-dire qu'il fut le contemporain de dom Calmet. Avant d'être élu Souverain Pontife, Prospero Lambertini avait composé un traité devenu classique, la *Doctrina de servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione (De la béatification des serviteurs de Dieu et de la canonisation des bienheureux)*, qui parut entre 1734 et 1738. La seconde édition, publiée en 1749, alors que le cardinal Lambertini a été investi de l'autorité pontificale depuis presque dix ans, contient un passage sur les vampires qui ne figurait pas dans la première édition de 1734-1738. Faut-il y voir l'influence de dom Calmet, avec qui le pape entretenait une correspondance ? En tout cas, comme l'abbé de Senones, Benoît XIV conclut à l'inexistence de ces créatures.

Avant de poursuivre notre réflexion, arrêtons-nous un instant, le temps de deux remarques importantes, car le mot de *vampire* éveille dans l'esprit d'un lecteur contemporain des images bien précises. La première remarque est que les territoires qui composent l'actuelle Roumanie n'étaient pas alors les seuls lieux d'élection des vampires. On en a signalé dans la plupart des pays de la *Mitteleuropa*, en Hongrie, en Serbie, et même dans la très catholique Pologne ou sur l'île grecque de Mykonos, alors que, de nos jours, la Roumanie passe pour être le pays par excellence des vampires, dans la mesure où - et c'est la seconde remarque - le vampire, tel que nous le connaissons ou croyons le connaître, est un hybride entre deux traditions autonomes : d'une part, l'individu mort revenu tourmenter les vivants, que signalent les documents du XVIII^e siècle; d'autre part un personnage de l'histoire roumaine (plus précisément valaque), le prince Vlad III, fils de Vlad Dracul, « le dragon », et surnommé Tepes, l'empaleur, connu pour son extrême cruauté, à une époque au demeurant brutale.

Le mythe moderne du vampire est né de la conjonction de ces deux éléments. Dresser le catalogue des forfaits commis par Vlad Tepes est un travail déprimant. Le demi-millénaire de sa mort fut pourtant commémoré en 1976 par Nicolae Ceausescu⁴ et Vlad est célébré aujourd'hui encore comme un héros national dans certaines régions de la Roumanie, car s'il a saigné le pays à blanc, il l'a également protégé des Turcs : en 1460, lorsque les soldats de l'empire ottoman cherchèrent une nouvelle fois à envahir la Roumanie, Vlad leur prépara une réception sur mesure, et l'armée d'invasion fut accueillie, devant Târgoviste, par la vision de vingt mille prisonniers turcs empalés et pourrissant au soleil, en une file large d'un kilomètre et longue de trois. Cela ne fut pas suffisant pour convaincre les troupes ottomanes, épouvantées, de faire demi-tour, mais on peut supposer que l'effet moral fut considérable.



Le château de Bran

même le ministère roumain du Tourisme envisagea-t-il en 2003 d'ouvrir un parc à thème autour de Dracula et des vampires, une sorte de *Draculalands*, près de Sighisoara, la ville natale de Vlad (une belle ville ancienne, qui mérite – Dracula ou pas – une visite). Devant les protestations indignées des historiens et des amoureux du passé, le projet fut (provisoirement ou définitivement ?) abandonné⁵.



Vlad déjeunant au milieu de ses victimes empalées

Il n'est pas exagéré de dire que les deux personnages historiques roumains les plus connus hors de Roumanie sont Vlad Tepes et Ceausescu, ce qui ne contribue malheureusement pas à donner une image positive de ce pays. Cela étant dit, les Roumains sont les premiers à jouer du mélange de fascination et de répulsion qu'inspire Vlad. Le château de Bran, où il ne s'est jamais rendu, est présenté à la curiosité des touristes comme *le* château de Dracula, et lesdits touristes peuvent y acquérir des babioles à son effigie. De



Buste de Vlad à Sighisoara

En 1897, un romancier irlandais assez médiocre, Abraham Stoker, dit « Bram », opéra la fusion de ces deux éléments – le personnage historique de Vlad III et les revenants dont on parlait au XVIII^e siècle – pour créer un « héros », qui

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

reproduites *in extenso*. Et il suffit de considérer l'ampleur de la documentation sur laquelle se fonde le *Traité sur les Apparitions* pour éloigner une fois pour toutes le soupçon de gâtisme. Dans ces dossiers, on distinguera les documents « externes » (que dom Calmet emprunte à des publications antérieures), et les documents « internes », ceux qu'il a obtenus de première main en sollicitant ses correspondants. Historien consciencieux, dom Calmet a mené son enquête avec sa minutie, son sérieux et sa probité habituels. On le voit ainsi demander à Joseph-André Załuski, un bibliophile polonais installé en Lorraine, de lui procurer *Le Glaneur...*: « Je me suis mépris en vous demandant le 1. tome du *Glaneur*. Ce n'est pas dans ce tome où il parle des vampires. C'est apparemment dans le suivant, que je vous supplie de me faire tenir par le reverend Prieur de Mesnil (...) »¹⁰. Il est à nouveau question de cette revue dans un autre courrier envoyé au même Załuski le 10 mars 1742 : « Voilà vôtre troisieme tome du *Glaneur*, dont j'ay fait usage dans ma dissertation, que je retouche tous les jours »¹¹. Dom Calmet profita d'une correspondance avec le prince valaque Constantin Mavrocordato (1711-1769), à propos de tout autre chose, pour demander des renseignements. Nous n'avons pas retrouvé la lettre de dom Calmet, mais voici ce qu'Antoine Epis, le secrétaire du prince Mavrocordato, répondit le 7 août 1741 : « Il ne me reste, qu'[à] ajouter deux mot sur le point de certains redivives¹², qu'on dit, avoir été decouverts ici ; mais je ne saurois vous repondre rien de bien verifié la-dessus ; c'est que presque dans tout l'Orient on debite bien de choses sujetes à caution, n'y ayant pas, que rarement des personnes savantes, et habiles pour developper la verité des illusions, et pour faire en des cas semblables un procès exact. C'est pourquoy, comme un philosophe autrefois disoit, je ne puis pas ce que je voudrois, et je ne veux pas ce que je pourrois, d'autant plus, qu'il ne faut pas avancer rien d'incertain, lorsqu'on [a] à faire avec une personne tres-eclairée, comme vous êtes »¹³. Il est intéressant de noter ici que le prince Constantin Mavrocordato et dom Calmet eurent tous deux à sévir contre les pratiques surnaturelles en honneur parmi ceux qui étaient, au point de vue temporel ou spirituel, leurs sujets. Le prince s'attaqua aux pratiques magiques et à la sorcellerie qui se perpétuaient dans les villages depuis des temps immémoriaux (comme le faisait dom Calmet à Senones) ; il fit punir ceux qui s'y adonnaient et déféra devant les tribunaux ecclésiastiques les prêtres complaisants.

Dès qu'une fenêtre épistolaire s'ouvrait sur « l'autre Europe », surtout dans les années 1740 (alors qu'il travaillait au *Traité sur les Apparitions*), dom Calmet en profitait pour poser des questions à ses correspondants, comme on le

voit également par cette lettre venue de Pologne, qu'il convient d'imprimer *in extenso* :

Mon très reverend pere,

La liberté que je prens de vous adresser cette lettre vous devoit surprendre, si vous ne l'aviés pas autorisée d'avance, par la permission que vous m'avés accordée de vous écrire en droiture, par Mr. Dubeter pretre de notre congregation demeurant à Thoul. C'est lui qui dans sa lettre du 27 octobre dernier m'a mandé que vous < ne vous > ne trouveriés pas mauvais que je vous fisse part de ce que je pouvois avoir ramassé au sujet des *Wampirs*, que l'on nomme communement *Upirs* dans ce pais ici. Il est vrai que depuis environ sept ans, je m'étais proposé de faire sur cette matiere une petite dissertation theologique et physique, et que j'avois ramassé pour cet effet quelques memoires. Mais aiant été dans ce tems là visiteur de cette province et superieur de cette maison de Varsovie, les occupations que ces nouvelles charges m'ont données ne m'ont pas permis d'executer mon projet. J'ai renversé tous mes cahiers et fait la revuë de tous les archives de cette maison pour trouver ces memoires, sans pouvoir jusqu'à present les deterrer. Il faut qu'ils soient restés entre les mains de quelqu'un de ceux à qui je les avois communiqués. Il y avoit parmi ces memoires deux resolutions de Sorbonne qui defendoient l'une et l'autre de couper la tete et de sevir sur les corps morts des prétendus *Upirs*. Je crois que ces resolutions doivent se trouver dans les registres de Sorbonne, et il faudroit les chercher depuis 1700 jusqu'à 1710. Le commun est si persuadé dans ce pais-ici de l'existence des *Upirs*, qu'il regarde < nt > presque comme heretiques ceux qui pensent autrement. Il y a plusieurs faits sur cette matiere que l'on regarde comme incontestables et l'on cite pour cela une infinité de temoins. Je me suis donné la peine d'aller jusqu'à la source et d'examiner ceux qu'on citoit pour temoins oculaires. Il s'est trouvé qu'il n'y a eu personne qui osat affirmer avoir vû les faits dont il s'agissoit, / et / que ce n'etoit que des rêves et des imaginations causées par la peur, et par des discours mal fondés. J'ai vu sur cette matiere deux livres entre autres, qui, quoiqu'écrits par des heretiques, meritent quelque attention. L'un a pour titre *De spectris, lemuribus et magnis atque insolitis fragoribus etc. liber unus – Ludovico Lavatero Tigurino auctore. Genevae 1575.* in 8. L'autre aussi in 8 a pour titre *De masticatione mortuorum in tumulis* imprimé à Leipsik depuis environ douze à quinze ans. Voila, mon tres reverend pere, ce que je puis avoir l'honneur de vous dire sur cette matiere. Si votre reverence souhaite un plus grand detail sur les faits que j'ai examinés, elle aura la bonté de m'honorer de ses ordres, que

nature se rétablit d'elle-même en son premier état, que le cœur reprenne son mouvement, et que le sang coule librement de nouveau dans les artères, les veines, et les esprits vitaux et animaux dans les nerfs.

Que les oupires, ou vampires, ou revenants de Moravie, de Hongrie, de Pologne, etc., dont on raconte des choses si extraordinaires, si détaillées, si circonstanciées, revêtues de toutes les formalités capables de les faire croire et de les prouver même juridiquement par-devant les juges, et dans les tribunaux les plus sévères et les plus exacts ; que tout ce qu'on dit de leur retour à la vie, de leurs apparitions, du trouble qu'elles causent dans les villes et dans les campagnes, de la mort qu'ils donnent aux personnes en leur suçant le sang ou en leur faisant signe de les suivre ; que tout cela n'est qu'illusion, et une suite de l'imagination frappée et fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin sensé, sérieux, non prévenu, qui puisse témoigner avoir vu, touché, interrogé, senti, examiné de sang-froid ces revenants, qui puisse assurer la réalité de leur retour et des effets qu'on leur attribue »¹⁸.

On a vu dans l'article précédent les réactions négatives qui accompagnèrent la publication du *Traité sur les Apparitions*. Toutes sont marquées par une double erreur de perspective. D'une part, leurs auteurs négligent le fait que dom Calmet n'était ni folkloriste, ni ethnologue, mais homme d'Église et théologien, et qu'il raisonnait donc en cette qualité. À ses yeux, le problème des vampires est avant tout de nature théologique : la question n'est pas tant de savoir s'ils existent que de savoir s'ils ont le droit d'exister. D'autre part, on se condamne à ne pas comprendre cet ouvrage sur les vampires (que l'on publie parfois isolément) si l'on perd de vue qu'il s'agit seulement de la seconde partie d'un traité consacré au phénomène des apparitions. Dès l'édition originale de 1746 (les impressions postérieures ne modifieront pas cette structure), le *Traité sur les Apparitions* est un diptyque : la première partie porte sur les apparitions surnaturelles considérées à travers les âges et les civilisations ; la seconde est consacrée aux vampires, qui forment une classe spéciale d'apparitions possédant un corps physique. Les vampires sont donc ramenés au statut de catégorie particulière d'un ensemble plus vaste. Catégorie sans doute inusuelle, précisément localisée dans le temps et dans l'espace : dom Calmet montre en effet que les vampires n'étaient pas attestés dans l'Antiquité¹⁹ (ce qui déjà est en soi suffisant pour commencer à douter de leur existence, contrairement à celle des apparitions, attestées dans la Bible) et que l'on n'en a jamais rencontré ailleurs que dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Mais catégorie d'apparitions qui, à condition que son existence soit avérée, prendra place dans le cadre général de la théologie catholique²⁰. Saint Augustin divisait les visions en trois types : *corporelles* (perçues par les sens extérieurs), *imaginatives* (perçues par les sens intérieurs) et *intellectuelles* (qui s'adressent à l'esprit seul) :

« Quod autem non imaginaliter, sed proprie videtur et non per corpus videtur, hoc ea visione videtur, quae omnes ceteras superat. Harum species atque differentias, quantum me dominus adjuverit, explicare curabo. Ecce in hoc uno praecepto cum legitur : diliges proximum tuum tamquam te ipsum, tria visionum genera occurrunt : unum per oculos, quibus ipsae litterae videntur, alterum per spiritum hominis, quo proximus et absens cogitatur, tertium per contuitum mentis, quo ipsa dilectio intellecta conspicitur (*De Genesi ad litteram*, XII, 6) »²¹.

Par la suite, saint Augustin reviendra sur la question dans un échange de lettres avec Évode, au sujet d'un jeune homme qui apparut aux siens après sa mort²². L'évêque d'Hippone renvoie d'ailleurs son correspondant à ce qu'il a lui-même écrit dans le *De Genesi ad litteram*. Selon cette classification, les apparitions, qui se distinguent de la vision – laquelle n'implique pas l'existence réelle de l'objet perçu – correspondent aux premier et au deuxième types. Les vampires, qui possèdent un corps physique, prendront place dans le premier type. Cela étant posé, si jamais ils existent, les vampires constitueraient un véritable scandale théologique, dans la mesure où – précisément – ils sont dotés de ce corps physique.

On ne soulignera jamais assez à quel point, et contrairement à toutes les autres religions qui l'ont précédé ou suivi, le christianisme est une religion du corps. Cette remarque s'applique encore mieux au catholicisme, qui admet le dogme de la Présence Réelle et encourage le culte des reliques, que les protestants, de manière logique, rejettent d'un même mouvement. Le Christ, fils de Dieu, a pris un corps humain (cf. Lc 24, 39 et He 10, 5-7)²³ et, partant, fut sujet à la souffrance, à la soif, à la faim, au sommeil. Dans la liturgie grégorienne, la troisième strophe de l'hymne *Jesu, Redemptor omnium* chanté aux secondes vêpres de Noël le rappelle : *Memento, rerum conditor, / Nostri quod olim corporis, / Sacrata ab alvo Virginis / Nascendo, formam sumpseris* (« Créateur du monde, souvenez-vous du jour où, jadis, vous êtes né du sein très pur d'une vierge, avec un corps semblable au nôtre », trad. dom Gérard). Pour un chrétien, l'âme est unie au corps, instrument des bonnes ou des mauvaises œuvres, afin que tous deux aient part aux récompenses – ou aux punitions – dans l'au-delà.

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

fois si affreux, ne nous trouble plus, et nous admirons paisiblement la puissance du createur, qui fait voler les vastes corps dans des espaces immenses avec tant de regularité pendant tant de siecles, que le foible esprit humain est parvenu à calculer leur retour pour des siecles futurs à un terme exact.

La poudre à canon, les phenomenes electriques, les illusions optiques ont de quoi étonne[r] extremement tout homme, qui les ignore. Et plusieurs imposteurs s'en sont servi pour faire croire au credule public, < que > qu'ils étoient de très grands magiciens.

Aussi est-il constant, qu'à mesure que les sciences et les arts s'avancent les prodiges se diminuent. La magie posthume, dont il est question, en donne une nouvelle epreuve.

Car toutes ces histoires se trouvent, où l'ignorance regne. Et il est [f. 3v°] tres proba<bble> / ble /, que les Grecs schismatiques en soient les principaux auteurs.

Tournefort savant et éclairé medecin et le plus grand botaniste de son siecle, étant envoyé par Louis XIV en Asie sur tout pour voir en Grece les plantes, que les anciens medecins grecs avoient decrites souvent assés imparfaitement, a été present, et a vu de bien près les cadavres, qu'on accusoit de magie posthume, comme aussi tous les moyens, dont on se servoit pour empêcher, que le diable ne se puisse servir de ces corps morts pour faire enrager les vivans.

J'ai fait copier cette histoire, qui se trouve dans le livre nommé : *Voyage du Levant*, par M^r. Tournefort. Cet ouvrage étant écrit en forme de lettres contient ce fait dans la lettre troisieme 36. L'extrait est ici joint, et marqué à la lettre A.

Cette histoire peut donner à connoître ce qu'on doit penser sur l'histoire arrivée l'an 1732 dans un [f. 4r°] canton d'Hongrie nommé en latin *oppida Haidonum*, au delà du Tibisque entre cette riviere, et la Transilvanie³⁷.

La magie posthume dominoit alors dans cet endroit. On nommoit les morts, qui étoient si méchants des *Vampyres*, et on croioit, qu'ils suçoiert le sang des personnes et même de bestiaux : et que, quand on avoit mangé de la viande de ces animaux, on devenoit aussi vampyre avec le tems ; et que de même que l'on étoit devenu vampyre passif dans sa vie, on devenoit vampyre actif après sa < t > mort, à moins qu'on mangeât de la terre du sepulchre d'un vampyre, et qu'on se frottât de son sang.

Je ne suis instruit qu'en gros de cet[te] histoire, et je crois, que le procès verbal a été envoyé dans le commencement de l'an 1732 au conseil de guerre imperial à Vienne.

La ceremonie qu'on observoit, étoit dictée par le *Haduagis*, ou bailli du lieu, qui étoit un homme très expert dans le vampyrisme. On enfonçoit un pieu tres-aigu dans la poitrine du vampyre, et on traversoit le corps de part à part.

Après on lui coupa la tête. On brûla [f. 4v°] tout, et on jetta les cendres dans la fosse.

Le vampyrisme se gagne vite, et est aussi contagieux, que la gale. Car on croit, qu'un cadavre vampyre infecte en peu de tems tous les morts ensevelis dans le même cimetiére, si on ne détruit pas bientôt le premier.

N'étant pas informé de toutes les circonstances, je me contenterai de faire quelques remarques sur le cas récemment arrivé, qui a été examiné par les hommes non prevenus mais clair voyants, et lesquels on ne pouvoit pas si facilement duper. Il est vrai, que nos vampyres du 1755 n'étoient pas encore devenus sangsues, mais la disposition y étoit déjà. Car le bourreau très veridique (sans doute dans les affaires de son métier) assuroit, qu'en coupant ces cadavres condamnés au feu, le sang sortoit avec impetuosité, et en quantité. Cependant après il a modestement confessé, que cette quantité pouvoit aller presque à une cuillerée. Cela change beaucoup l'histoire.

Ces faits extraordinaires, qu'on croit avoir observés, se peuvent reduire à ces deux points : [f. 5 r°]

1. Que les cadavres des magiciens posthumes ou vampyres ne pourrissoient point, mais restoient entiers et flexibles.
2. Que les vampyres inquietoient les vivants par des apparitions, par des bruits et par des suffocations.

Je ferai quelques remarques sur ces deux points, les plus succinctement, qu'il est possible.

Un cadavre est ordinairement disposé à sa pourriture, par laquelle toutes les parties du corps presque entierement se dissipent (excepté les os) ne laissant qu'un peu de terre fort legere.

Mais cette pourriture se fait lentement dans le tombeau sans la moindre impetuosité. L'épreuve de cela est, que, quand on ouvre une bière quinze ans après la mort sans donner quelque coup contre la bière, on croit voir le cadavre entier, on reconnoit les traits du visage, le drap mortuaire, et tout le reste³⁸. Mais si on remuë la bière bien legerement, tout tombe en une poussiere informe, et les os seuls restent.

Comme les morts doivent avec le tems faire place pour la sepulture de leurs successeurs, on a fixé le terme de 15 ans dans plusieurs endroits, avant que les fossoyeurs puissent remuër les cadavres [*sic*]. J'ai assisté quelque fois à cette ouverture des tombeaux, [f. 5v°] et en payant quelque chose, j'obtins facilement, que les fossoyeurs ouvrirent quelques bières avec beaucoup de lenteur. Par là je fus convaincu, que nous ne sommes pas la pâture des vers après notre mort, au moins pas toujours, parce que cette poussiere n'auroit pas retenuë la figure des traits du visage.

Quand on vuide les tombeaux, on trouve

quelquefois des cadavres [*sic*] entiers, qui ne sont pas pourris, mais dessechés plutôt, et d'une couleur brunâtre, et les chairs sont fort dures, sans pourtant que ces cadavres [*sic*] soient embaumés. Le fossoyeur m'assura, qu'on comptoit ordinairement, que de cent cadavres un se < dechessoit > dessechoit sans tomber en pourriture.

Dans d'autres endroits le nombre de cadavres dessechés sans pourriture est plus grand. Même il y a des endroits où tous les cadavres se conservent sans pourriture, comme il est connu.

De là je conclus que sans aucune cause surnaturelle un cadavre peut rester plusieurs années sans être pourri.

Je sais bien, qu'on pretend, que le < s > cadavre d'un vampire non seulement est sans corruption, mais que la chair reste fraîche, et que [*sic*] les membres sont flexibles. Mais cela se trouve aussi sans prodiges.

Quand on a transféré à Vienne les corps des deux Archiduchesses décedées à Bruxelles, j'ai été présent, quand on a ou- [f. 6r°] vert les bières ; et les visages étoient entiers, les points du nez flexibles, etc. Il est vrai, qu'ils furent embaumés, mais les herbes aromatiques, qu'on y avoit mis, n'avoient plus le moindre reste d'odeur. Cette conservation doit être plutôt attribué[e] aux coffres de plomb bien soudés, qui n'admettent aucunement l'air ; et par là la pourriture est empêchée.

Par conséquent si la bière est bien fermée, si la terre de sa nature est bien compactée, ou s'endurcit après la sepulture par le froid, ou que par quelque autre moyen l'entrée de l'air est empêché[e] ; la pourriture ne se fera point, ou au moins très lentement.

J'ai lû, il y a quelques mois, un petit traité anglois, imprimé à Londres 1751 où on trouve un fait remarquable et très bien vérifié.

Dans le mois de fevrier 1750 on a ouvert la sepulture d'une ancienne famille dans le comté de Devonshire en Angleterre. Parmi plusieurs ossemens, bières pourries etc. on trouva une bière de bois toute entiere. On l'a ouverte par curiosité. On a trouvé le corps d'un homme tout entier. Les chairs avoient leur fermeté naturelle. Les jointures de l'épaule, du coude, et de tous les doigts étoient très flexibles. Quand on pressoit [f. 6v°] la face, elle cedoit aux doigts, mais se levoit d'abord, que la pression cessoit. La même chose arrivoit par tout le corps. La barbe étoit noire, et longue de quatre pouces. Le cadavre n'avoit pas été embaumé, car on ne trouvoit aucune remarque d'incision. Par le registre de la paroisse il fut prouvé, que depuis l'an 1669 on n'avoit enterré personne dans ce caveau.

Voilà donc un vampire anglois, qui pendant 80 ans resta tranquillement dans son tombeau sans inquieter personne.

On trouve d'autres cas semblables dans ce même traité, et surtout quand les fosses sont tres profondes, et dans une terre seche ³⁹.

Cependant on observe ordinairement que ces cadavres étant exposés à l'air ouvert tombent bientôt en pourriture.

Cela suffit pour prouver, que la pourriture ne se fait pas toujours, et qu'elle se fait ordinairement lentement, et surtout, si la terre est fermée par le froid, ou la bière exactement fermée.

Voions à present les faits allegués pour prouver le vampyrisme.

Rozina Dolackin morte le 10 décembre 1754 est exhumée le 19 fevrier 1755 et declarée digne du feu, parce qu'elle n'étoit pas pourrie encore.

Les anatomistes tiennent des cadavres à l'air ouvert dans l'hyver pendant six [f. 7r°] semaines, et deux mois sans pourriture. Il est encore à noter, que cet hyver a été plus rude, que de coûtume.

Dans tous les autres cadavres la pourriture avoit deja consumé la plus grande partie du corps. Il suffisoit, que tout n'étoit pas pourri, alors vite au feu. Quelle ignorance.

On parle dans l'écrit du consistoire de certains signes ou marques, qu'on avoit trouvés sur les cadavres de vampires. Mais ils ne sont spécifiés nulle part.

Deux baigneurs ⁴⁰, qui n'avoient < pas > jamais vû un cadavre dissequé, qui ne savoient pas un mot de la structure du corps humain (comme ils l'ont avoué eux mêmes aux commissaires) sont les temoins qui font porter une sentence du feu.

Il est vrai, que le consistoire d'Olmütz n'a pas toujours pris des baigneurs pour examiner les faits. Ils ont envoyé des commissaires spirituels, qui ont décidé fort cavalierement sur le vampyrisme.

Car il paroît par les *ante acta*, que dans l'an 1723 ils ont fait brûler le corps d'un homme 13 jours après sa mort. Et dans la sentence on allegue pour raison, que sa grande mere n'avoit pas été en bonne odeur dans la communauté.

L'année 1724 ils ont brûlé le cadavre [f. 7v°] d'un homme 18 jours après sa mort, parce qu'il étoit parent du precedent.

Il suffisoit d'être du parentage du pretendu vampire ; et alors le procès est d'abord fini. On a brûlé le corps d'un homme deux jours après sa mort par cette raison sans autre temoignage, que le cadavre avoit encore bonne mine après sa mort, et que les articulations étoient encore flexibles.

Par tout ce qui est dit jusqu'ici, il paroît clairement, que la conservation d'un cadavre sans pourriture se peut faire par des causes très naturelles ; que la pourriture totale d'un cadavre demande ordinairement un tems assés long ; et

que ce tems varie beaucoup selon les maladies qui ont précédées la mort, selon la chaleur, et le froid de l'air, la nature du terrain, et plusieurs autres causes accidentelles ; que le consistoire d'Olmütz n'a pas laissé un tems convenable aux cadavres pour être pourris, et que par consequent ce signe de magie posthume est très faux.

De ce faux principe on a tiré des consequences très absurdes. Car on a conclu qu'un prétendu vampyre communiquoit sa malice à tous les cadavres ensevelis après lui dans le même cimetiére, parce que naturellement ce[s] cadavres doivent être moins pourris, que ceux, qui furent ensevelis avant le prétendu vampyre.

[f. 8r°] Sur ce bon fondement le consistoire d'Olmütz a fait brûler le 23 avril 1731 neuf cadavres, entre lesquels furent sept petits enfans, parce qu'on les croioit infecté[s] par un vampyre inhumé dans le même cimetiére avant eux.

On a fait grace aux corps morts, dont la sepulture précédoit celle d'un vampyre. Cependant les commissaires Babst et Gasser ⁴¹ ont démontré, que dans ces cadavres non suspects ils trouvèrent des parties pas encore pourries, et dans un même un peu de sang. Ils ont prouvé clairement, que les deux baigneurs ignorants avoient dit des faussetés.

Il s'agit après de considerer les apparitions, et autres prestiges que l'on prétendoit être une suite de l'intégrité des cadavres en tout, ou en partie.

Il est à noter premierement, que les temoignages ne portent point, que les morts sont apparus aux vivans. Mais on prétend, qu'on sentoit une compression, une anxiété, qui forçoit à dormir.

Je laisse à juger : quand l'imagination est frappée une fois par des contes journaliers, des rêveries, des prestiges etc. si ces bonnes gens n'ont pas eu peur dans leur lit avant que de s'endormir.

Il paroît par l'examen, que les commissaires ont fait, que plusieurs de ces gens avoient de[s] maladies de poitrine, qui leurs causoient de grandes anxiétés, quand ils [f. 8v°] étoient couchés. Aussi dans plusieurs attestations est-il marqué, qu'ils se trouvoient soulagés, quand on les mettoit sur leur séant dans le lit.

Tout le monde sait, que la peur seule peut causer des anxiétés affreuses.

D'autres ont cru voir ou sentir un chien, un veau, un cochon, une tête de veau, etc. Est-il donc croyable, que le diable avoit besoin d'animer un cadavre humain pour paroître sous une si belle forme ? Il n'y a aucune connexion, entre la cause, et les effets prétendu[s].

Un chien, un chat, surtout s'ils sont noirs vûs pendant la nuit sont toujours pris pour le diable, ou pour un spectre qui rode autour ou dans un cimetiére.

Aussi un cochon selon les attestations passant en grognant près d'une maison fut pris pour un vampyre revenant.

J'aurois honte de repeter toutes les pauvretés, que l'on trouve dans ces attestations. Mais il reste à dire un mot sur l'origine de toute cette histoire.

Une certaine *Hallingerin*, ou autrement dite *Wenzel Richterin* fût ensevelie dix-huit mois passés. On pretend qu'elle fût sorciere, et qu'elle est la cause de tout ce[s] maux.

Mais où sont les preuve[s] de cette sorcellerie ? Cette femme donnoit des remedes et son fils a revelé tous ces pretendus *Arcana*. C'étoient des yeux d'ecrevisse deliés dans l'eau, quelques herbes, racines, etc. [f. 9r°] sans aucune ombre de superstition.

Une fois pourtant pour embellir ses cures et faire /ac/croire, qu'il avoit du mistère, elle a ordonné à un malade, qu'il lui devoit envoyer 4 écus neufs dans une de ses chemises, et qu'après elle lui enverroit des remedes.

On a prétendu, que ce malade étoit ensorcellé. Les commissaires l'ont examiné, et on trouvé, que c'étoit une maladie difficile, mais très naturelle, qu'on appelle *colica pictonum*, qui rend les malades paralitiques à leurs membres. Nous sommes occupés à present à guerir un tel malade dans l'hôpital des bourgeois.

Une autre fois on pretend qu'elle a predit le jour d'une guerison d'une maladie. Voila toutes les preuves de la sorcellerie !

Il faut, qu'on ne les ait pas trouvées valables pendant la vie de cette femme. Car elle a fréquentés les sacremens ; elle est morte dans les sein< s > [sic] de l'église ; elle est ensevelie avec les ceremonies benites ; et dix-huit mois après sa mort elle est sorciere digne du feu.

Sur de tels fondemens on a bâti toute cette histoire, et on a commis des crimes et (j'ose dire) des sacrileges.

On a violé l'asile des tombeaux. On a noirci la reputation des morts, et de leur famille, qui devoit attendre une même sort, si on ne reprimoit pas de tels abus. On a mis entre les mains de bourreaux des corps des enfans morts [f. 9v°] dans l'innocence, et dont les ames jouissent de la gloire éternelle.

On a forcé des filles (choses horrible) à trainer les corps de leurs meres, pour les remettre au bourreau. Les croix mêmes (signe et souvenir de notre redemption si respectable dans l'église) n'ont pas été mieux traitées : on les a fait brûler ignominieusement, uniquement parce qu'elles avoient été erigées sur les tombeaux de ces infortunées victimes de l'ignorance, et de la superstition.

Quelle injustice criante dans les sentences ! Des hommes, dont la vie a été irréprochable, ont eu le malheur d'être ensevelis sur

Attention certaines pages

ne sont pas consultables

**Vous pouvez obtenir le document PDF
complet dans notre boutique :**

www.philomatique-vosgienne.org

ou nous contacter :

Société Philomatique Vosgienne
Local des associations, allée Georges
Trimouille, BP 231
88106 Saint-Dié-des-Vosges

Téléphone : 06 88 69 15 29

Permanences au local : tous les jeudis de
14h00 à 18h00

Téléphone pendant les permanences :
03.29.52.49.12

Messagerie :
info@philomatique-vosgienne.org

suppose trois espèces de visions : la première, par les yeux, à l'aide desquels nous lisons les lettres mêmes ; la seconde, par l'esprit humain, grâce auquel nous nous représentons notre prochain, même s'il est absent ; la troisième, par une intuition de l'âme intellectuelle, grâce à laquelle nous contemplons par l'intelligence la dilection elle-même » (*La Genèse au sens littéral*, XII, 6, 15, trad. P. Agaësse et A. Solignac, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Bibliothèque augustinienne », 1972, p. 346-349).

²² Lettres n° 158, 159 et 162 ; saint Augustin, *Lettres*, traduites sur l'édition des Pères Bénédictins de Saint-Maur, par M. Dubois, Paris, P. G. Le Mercier, 1737, t. IV, p. 377-401, 412-425.

²³ Voir aussi, dans le missel classique, l'antienne du Magnificat, aux vêpres du 1^{er} janvier (fête de la circoncision de Notre Seigneur) : *Propter nimiam caritatem suam, qua dilexit nos Deus, Filium suum misit in similitudinem carnis peccati* (« Poussé par le grand amour dont il nous a aimés, Dieu a envoyé son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché », trad. dom Gaspar Lefebvre). Cf. Ep 2, 4 et Rm 8, 3 : *Nam quod impossibile erat legi in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit in carne* (« car ce qui était impossible que la loi fit, la chair la rendant faible et impuissante, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à la chair de péché ; et, à cause du péché, il a condamné le péché dans la chair », trad. Lemaistre de Sacy).

²⁴ « Nous croyons qu'Hénoch et Élie sont encore vivants » (*Dissertation sur les vampires*, éd. cit., p. 192).

²⁵ « Toutes les vies des saints sont pleines de résurrections de morts ; on pourrait en composer de gros volumes » (*Op. cit.*, éd. cit., p. 39).

²⁶ *Ibid.*, éd. cit., p. 275-276. Dom Calmet fait allusion à la tradition suivante : « (...) étant à Paris, il [saint Bruno] aurait fait connaissance avec l'un des docteurs les plus distingués de l'université de cette ville, nommé Raymond Diocrès. Ce docteur vivait entouré de la considération publique : estimé pour l'étendue de son savoir et l'apparente régularité de ses mœurs, il professait avec succès, il prêchait avec éloquence. Jusqu'à sa dernière heure, rien ne parut démentir la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Quand il fut mort, on voulut célébrer ses funérailles avec une pompe digne de son rang et de sa haute renommée. (...) Comme on récitait l'office des morts autour du cercueil et qu'on en fut à ces paroles de Job : *Responde mihi quantas habeo iniquitates et peccata*, faites-moi connaître, Seigneur, quel est le nombre de mes péchés et l'énormité de mes crimes, le docteur se ranima subitement, et se levant sur son séant, il dit d'une voix sépulcrale : *Je suis accusé par le juste jugement de Dieu*. Tous les assistants furent glacés d'effroi, l'office fut suspendu ; et la cérémonie ayant été remise au lendemain, au même verset, le mort se souleva de nouveau, en disant : *Je suis jugé par le juste jugement de Dieu*. La cérémonie fut encore renvoyée au jour suivant. Une foule nombreuse attirée par le bruit répandu partout dans Paris de ce prodige deux fois répété, remplissait la vaste nef de la métropole. Lorsqu'on recommença de chanter la leçon de Job, tout le monde était attentif et l'anxiété se peignait sur tous les visages. À ce moment, le mort se relevant une troisième fois fait entendre avec un geste horrible cette fatale sentence : *Je suis condamné par le juste jugement de Dieu*. Tout consterné de cet effrayant prodige, Bruno rentre chez lui, et, après de sérieuses réflexions, la crainte d'avoir un jour le sort du malheureux Diocrès le fait renoncer au monde. Cette légende, aujourd'hui même,

n'est pas entièrement repoussée par tous les critiques qui s'occupent d'histoire ecclésiastique. Admise pendant quelque temps dans le bréviaire romain, elle en fut retranchée par Urbain VIII. Les toiles de Le Sueur, qu'on n'effacera pas, l'ont immortalisées » (Albert DU BOYS, *La Grande Chartreuse, ou tableau historique et descriptif de ce monastère*, Grenoble, Baratier, 1845, p. 15-17). Allusion aux trois premiers tableaux de la série peinte par Eustache Le Sueur (1616-1655) pour la Chartreuse de Paris (aujourd'hui au Musée du Louvre).

²⁷ « Je pose d'abord pour principe indubitable, que la résurrection d'un mort vraiment mort est l'effet de la seule puissance de Dieu. Nul homme ne peut ni se ressusciter, ni rendre la vie à un autre homme, sans miracle visible » (*ibid.*, ch. I, éd. cit., p. 35).

²⁸ « [...] toutes les résurrections rapportées dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, sont des effets manifestement miraculeux, et attribués à la seule Toute-Puissance de Dieu. Ni les anges, ni les démons, ni les hommes les plus saints et les plus favorisés de Dieu, ne sauraient par leur propre puissance rendre la vie à un mort réellement mort. Ils ne le peuvent que par la vertu de Dieu, qui quand il le juge à propos, est le maître d'accorder cette grâce à leurs prières et à leur intercession » (*Dissertation sur les vampires*, éd. cit., ch. I, p. 36).

²⁹ *Op. cit.*, éd. cit., ch. XXXIII, p. 130-133.

³⁰ *Dissertations*, t. III, p. 312.

³¹ *Dissertation sur les vampires*, éd. cit., ch. LI, p. 212.

³² Selon une autre tradition, les excommuniés se transformeraient, de leur vivant, en loup-garous (abbé A. GUILLOIS, *Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme*, éd. cit., t. I, p. 508-510).

³⁴ Voir Gábor KLANICZAY, « Gerard van Swieten und die Anfänge des Kampfes gegen Aberglauben in der Habsburg-Monarchie », *Acta Historica Academiae Scientiarum Hungaricae*, XXXIV, n° 2-3, 1988, p. 225-247.

³⁴ La traduction allemande de ce rapport est imprimée par François-Xavier LINZBAUER dans le *Codex sanitario-medicinalis Hungariae*, Budapest, Presses de l'université, 1852, t. I, p. 725-737. Des extraits, d'après l'édition d'Augsbourg (*Abhandlung des Daseyns der Gespenter*, 1768) figurent dans l'anthologie de Klaus HAMBERGER, « *Mortuus non mordet* ». *Kommentierte Dokumentation zum Vampirismus (1689-1791)*, Vienne, Turia & Kant, 1992, p. 84-85 et 248-254.

³⁵ « Du vampire villageois aux discours des clercs (genèse d'un imaginaire à l'aube des Lumières », art. cit., p. 73.

³⁶ Ce texte est transcrit à la suite du rapport ("Extrait de la lettre troisième du voyage du Levant par M^r. Tournefort", f. 9v°-14r°). Dom Calmet l'avait également reproduit dans la seconde partie du *Traité sur les Apparitions* (ch. XXXII, éd. R. Villeneuve, p. 124-130).

³⁷ Il s'agit de l'affaire qui donna lieu au rapport de Flückiger. Cf. le *Traité...*, seconde partie, ch. X : « Dans un certain canton de la Hongrie, nommé en latin *Oppida Heidonum*, au-delà du Tibisque, *vulga* Teisse, c'est-à-dire, entre cette rivière qui arrose le fortuné terroir de Tockay et la Transylvanie (...) » (éd. cit., p. 61-62).

³⁸ Ce qui arriva au corps de Vlad l'Empaleur, lorsque Dinu V. Rosetti et George D. Florescu le découvrirent (M. CAZACU, *op. cit.*, p. 225-227).

³⁹ Cf. Dom CALMET, *Traité...*, seconde partie, ch. XII (éd. cit., p. 71-72).

⁴⁰ Comprendre : deux personnes venues prendre les eaux.

⁴¹ Johannes Gasser et Christian Vabst étaient médecins à la cour de Marie-Thérèse (G. KLANICZAY, art. cit., p. 233).

Sources

- AUGUSTIN saint, *De cura gerenda pro mortuis*, Œuvres, 1^{ère} série : *Opusculum*, II : « Problèmes moraux », texte de l'édition bénédictine et traduction par Gustave Combès, Paris, Desclée de Brouwer, 1948.
- BERNANOS Georges, *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1938.
- CALMET dom Augustin, *Nouvelles Dissertations sur plusieurs questions importantes et curieuses*, Paris, Emery, 1720.
- CALMET dom Augustin, « Règlements, avis et ordonnances faites par le Reverendissime dom Augustin Calmet abbé de Senones, et Prelat ordinaire du district et territoire dudit Senones, en suite de sa visite episcopale faite au Careme de l'an 1730 » [Bibliothèque municipale de Saint-Dié, manuscrit 26, f. 61^v°-64^v° (et copie dans le manuscrit 80, t. XVII, p. 320-326)].
- CALMET dom Augustin, *Bibliothèque lorraine*, Nancy, A. Leseure, 1751 (= *Histoire de Lorraine*, t. IV).
- CALMET dom Augustin, *Histoire de l'abbaye de Senones*, Épinal, Collot, 1878-1879 (= *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. V et VI), deux volumes.
- CALMET dom Augustin, *Dissertations sur les Apparitions des anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, Paris, de Bure l'aîné, 1746 [Bibliothèque nationale de France, R.30456].
- CALMET dom Augustin, *Traité sur les Apparitions des esprits, et sur les vampires, ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, Paris, de Bure l'aîné, 1751, deux volumes [Bibliothèque municipale de Saint-Dié, 10031 ; Bibliothèque de l'Université de Bâle, ka.III.29 ; Bibliothèque nationale de France, R.30457-30458].
- CALMET dom Augustin, *Traité sur les Apparitions des esprits, et sur les vampires, ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, Senones, Joseph Pariset, 1759, deux volumes [Bibliothèque municipale de Saint-Dié, E.F.S. 414].
- CALMET dom Augustin, *Dissertation sur les vampires*, éd. Roland Villeneuve, Grenoble, Jérôme Millon, collection « Atopia », 1998.
- CALMET dom Augustin, *Gelehrte Verhandlung von denen sogenannten Vampiren oder zurückkommenden Verstorbenen in Ungarn, Mähren, etc.*, Hamburg, Merlin Verlag, « Bibliothek der geheimen Wissenschaften und magischen Künste », 1976.
- CATHELINOT dom Ildefonse, *Réflexions ou remarques générales et particulières sur les deux dissertations du R. P. dom Calmet abbé de Senones touchant les apparitions des esprits*, éd. Gilles Banderier, Grenoble, Jérôme Millon, collection « Atopia », 2008.
- FELLER François-Xavier [sous le pseudonyme de Flexier de Réval], *Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*, 2^e édition, Paris, Berton, 1777.
- HEINER Franciscus (éd.), *Benedicti XIV Papae Opera inedita*, Freiburg im Breisgau, Herder, 1904.
- KANT Emmanuel, *Le Conflit des Facultés*, trad. Alain Renaut, Œuvres philosophiques, Paris, Gallimard – N.R.F., « Bibliothèque de la Pléiade », 1986, t. III.
- VOLTAIRE, *Corpus des notes marginales*, Berlin, Akademie Verlag, 1983, t. II.
- VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, éd. Louis Moland des Œuvres complètes de Voltaire, Paris, Garnier, 1879, t. XVII-XX.
- VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, éd. Raymond Naves, Paris, Garnier, 1967.
- VOLTAIRE, *Le Fanatisme, ou Mahomet le prophète*, Oxford, Voltaire Foundation (= Œuvres complètes, t. XX/B), 2002.
- VOLTAIRE, *Le Mondain*, éd. Haydn T. Mason, Oxford, Voltaire Foundation (= Œuvres complètes, t. XVI), p. 269-303.
- VOLTAIRE *Le Siècle de Louis XIV*, éd. René Pomeau, Paris, Gallimard – N.R.F., « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.

Bibliographie

- AGES Arnold, « Voltaire, Calmet and the Old Testament », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, XLI, 1966, p. 87-187.
- BANDERIER Gilles, « Une lettre inédite de la marquise Du Châtelet à dom Augustin Calmet », *French Studies Bulletin*, 105, 2007, p. 78-80.
- BANDERIER Gilles, « Trois lettres inédites de Valentin Jamerey-Duval à dom Calmet », *Annales de l'Est*, 2007, n° 2, p. 227-232.
- BANDERIER Gilles, « Dom Calmet et "l'autre Europe" », *Dom Augustin Calmet, un itinéraire intellectuel*, actes du colloque de Nancy – Senones (18-20 octobre 2007), éd. Ph. Martin et F. Henryot, Paris, Riveneuve, 2008, p. 407-418.
- BANDERIER Gilles, « Vampires et érudits au Siècle des Lumières. Note sur la correspondance inédite entre dom Augustin Calmet et le prince Constantin Mavrocrodato », *Revue des études sud-est européennes*, XLVI, n° 1-4, 2008, p. 179-193.
- BANDERIER Gilles, « Combien de temps reste-t-on en Enfer ? Dom Benoît Sinsart, abbé de Munster, entre Voltaire et Rousseau », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster*, LXIII, 2009, p. 19-29.
- BANDERIER Gilles, « Un cas particulier de "tolérance" : Voltaire et dom Calmet », à paraître dans les actes du colloque d'Edimbourg, *Voltaire, la tolérance et la justice* (8-10 septembre 2006).
- BERLIN Isaiah, « The Counter-Enlightenment », *Against the Current. Essays in the History of Ideas*, Londres, The Hogarth Press, 1980, p. 1-24.
- BLAUDEZ F., « L'œuvre de dom Calmet », *Les Vosges. Bulletin officiel du Club Vosgien*, novembre 1958, p. 17-21.
- BOSSU Jean, « En marge de l'exposition de Senones. Une lettre historique de Voltaire à dom Calmet », *Liberté de l'Est*, 22 août 1958, p. 3.
- BOUCHER François-Emmanuel, *Les Révélations humaines. Mort, sexualité et salut au tournant des Lumières*, Pieterlen, Peter Lang, 2005.
- BOUREULLE Paul-Charles Peureux de, « La démonologie de dom Calmet », *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, XVIII, 1887-1888, p. 111-127.
- BOURGEON Jean-Louis, « La peur d'être enterré vivant au XVIII^e siècle : mythe ou réalité ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XXX, 1983, p. 139-153.
- BOUVIER Emile, « La croyance au merveilleux à l'époque classique », *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel Mornet*, Paris, Nizet, 1951, p. 99-108.
- Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Paris, Mame/Plon, 1992.
- CHÉDOZEAU Bernard, « Voltaire et dom Calmet, ou les méheurs du sens littéral », *Burlesque et formes parodiques*, éd. I. Landy Houillon et M. Menard, Paris-Seattle-Tübingen, Biblio 17, 1987, p. 481-489.
- CROCKER Lester G., « Au cœur de la pensée de Sade », *Thèmes et figures du Siècle des Lumières. Mélanges offerts à Roland Mortier*, éd. Raymond Trousson, Genève, Droz, 1980, p. 59-71.
- CURL James Stevens, *The Victorian Celebration of Death*, Phoenix Mill, Sutton, 2000.
- DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles). Une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978.
- DESNE Roland, « Voltaire était-il antisémite ? », *La Pensée*, n° 203, 1979, p. 70-81.
- DIEDLER Jean-Claude, *Démons et Sorcières en Lorraine. Le bien et le mal dans les communautés rurales de 1550 à 1660*, Paris, Messene, 1996.
- DIEDLER Jean-Claude, *Le Testament de Maître Persin. L'imaginaire et les croyances des anciennes populations rurales (XV^e-XVII^e siècles)*, Metz, Serpenoise, 2000.

- DIGOT Auguste, « Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1860, p. 5-157.
- EHRARD Jean, *L'Idée de Nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle* (1963), Paris, Albin-Michel, 1994.
- FAIVRE Antoine [Armand], « Les vampires de dom Calmet », *Les Cahiers de la Tour Saint-Jacques*, n° 2-4, 1960, p. 26-31.
- FAIVRE Antoine [Tony], *Les Vampires. Essai historique, critique et littéraire*, Paris, Le Terrain Vague, 1962.
- FAIVRE Antoine, « Du vampire villageois aux discours des clercs (genèse d'un imaginaire à l'aube des Lumières) », *Les Vampires* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, août 1992), Paris, Albin-Michel, collection « Cahiers de l'hérémisme », 1993, p. 45-74.
- FAUCHOIS Yann (éd.), *Lumières ! Un héritage pour demain*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006.
- FORGET J., article « Apparitions » du *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. I ?, col. 1687-1692.
- Mgr FREPPEL, évêque d'Angers, « Discours sur la vie et les œuvres de dom Calmet », prononcé dans l'église de Senones le 26 octobre 1873, supplément au n° 122 de *l'Impartial des Vosges* du 1^{er} novembre 1873.
- GAY Peter, *The Enlightenment, an Interpretation. The Rise of Modern Paganism*, New York, 1966.
- GODEFROY Jean-E., *Bibliothèque de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe*, Ligugé-Paris, 1925 (= *Archives de la France monastique*, XXIX).
- abbé GUILLAUME, « Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1873, p. 94-151.
- abbé GUILLAUME, « Nouveaux documents inédits sur la correspondance épistolaire de dom Calmet », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1874, p. 124-234.
- HAMBERGER Klaus, "Mortuus non mordet". *Kommentierte Dokumentation zum Vampirismus (1689-1791)*, Vienne, Turia und Kant, 1992.
- HUET Marie-Hélène, « Deadly Fears : Dom Augustin Calmet's Vampires and the Rule over Death », *Eighteenth-Century Life*, XXI, 2, 1997, p. 222-232.
- INTROVIGNE Massimo, « Antoine Faivre, father of contemporary vampire studies », *Esotérisme, gnosés et imaginaire. Mélanges offerts à Antoine Faivre*, Louvain, Peeters, 2001, p. 595-610.
- JÉROME Léon, « L'abbaye de Moyenmoutier. Etude historique », *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, XXVII, 1901-1902, p. 49-143.
- KLANICZAY Gábor, "Gerard van Swieten und die Anfänge des Kampfes gegen Aberglauben in der Habsburg-Monarchie", *Acta Historica Academiae Scientiarum Hungaricae*, XXXIV, n° 2-3, 1988, p. 225-247.
- KÖPECZI Béla, « Un scandale des Lumières : les vampires », *Thèmes et figures du Siècle des Lumières. Mélanges offerts à Roland Mortier*, éd. Raymond Trousson, Genève, Droz, 1980, p. 123-135.
- LEBOUBE R., « Dom Calmet », *Les Vosges. Bulletin officiel du Club Vosgien*, août 1958, p. 3-5
- LEMAIRE Paul, *Le Cartésianisme chez les Bénédictins. Dom Robert Desgabets, son système, son influence et son école*, Paris, Alcan, 1901.
- LINZBAUER François-Xavier, *Codex sanitario-medicinalis Hungariae*, Budapest, Presses de l'université, 1852, tome I.
- MARSAUCHE Patrick, « La musique guérit les mélancolies : étude sur le Commentaire de dom Calmet », *Les Règles de l'interprétation*, éd. Michel Tardieu, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 195-207.
- MARSAUCHE Patrick, « Présentation de dom Augustin Calmet (1672-1757). *Dissertation sur les possessions du Démon* », *Le Grand Siècle et la Bible*, éd. Jean-Robert Armogathe, Paris, Beauchesne, 1989, p. 233-253.
- MARTIN Xavier, *Voltaire méconnu. Aspects cachés de l'humanisme des Lumières (1750-1800)*, Bouère, D. Martin Morin, 2006.
- MASSEAU Didier, *Les Ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin-Michel, 2000.
- MILANESI Claudio, *Mort apparente, mort imparfaite. Médecine et mentalités au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1991.
- MORICEAU Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Fayard, 2005.
- PAGEAUX Daniel-Henri, « Les relations hispano-lorraines au XVIII^e siècle », *Annales de l'Est*, 5^e série, XXI^e année, n° 1, 1969, p. 155-178.
- POMEAU René, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1956.
- POMEAU René, *Voltaire*, Paris, Le Seuil, collection « Écrivains de toujours », 1994.
- PORSET Charles, « Vampires et Lumières », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 266, 1989, p. 125-150.
- RENAN Ernest, « L'exégèse biblique et l'esprit français », *Revue des deux mondes*, XXXV^e année, seconde période, vol. LX, 1^{er} novembre 1865, p. 235-245.
- RENAN Ernest, « Peut-on travailler en province ? », *Œuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy, 1948, t. II, p. 1005-1012.
- RENAN Ernest, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éd. Jean Pommier, Paris, Gallimard, collection « Folio », 1983.
- ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.
- ROURE Lucien, article « Possession diabolique » du *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. XII ?, col. 2635-2647.
- SCHWARZBACH Bertram Eugene, « Voltaire et les Juifs : bilan et plaidoyer », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 358, 1998, p. 27-91
- SCHWARZBACH Bertram Eugene, « Dom Augustin Calmet, homme des Lumières malgré lui », *Dix-huitième Siècle*, XXXIV, 2002, p. 451-463.
- SENIOR Nancy, « Angels, demons and dom Calmet », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 332, 1995, p. 155-188.
- STEINER George, « À l'ombre des Lumières », *Christianisme : héritage et destins*, éd. C. Michon, Paris, Librairie Générale Française, 2002, p. 29-45.
- SUMMERS Montague, *The Vampire in Europe* (1929), Wellingborough, Aquarian Press, 1980.
- TAVENEAUX René, *Le Jansénisme en Lorraine (1640-1789)*, Paris, Vrin, 1960.
- Une Introduction à la foi catholique*, édition française sous la direction de Charles Ehlinger, Paris, Idoc, 1968.
- VAX Louis, « Dom Calmet et les vampires », *Aspects du classicisme et de la spiritualité. Mélanges en l'honneur de Jacques Hennequin*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 423-436.
- VECCHI Paola, « De la mort à la vie : la taphophobie et l'au-delà au XVIII^e siècle (Jean-Jacques Bruhier et Suzanne Curchod Necker) », *Transhumances culturelles*, Pise, Goliardica, 1985, p. 119-130.
- VERLINDE Joseph-Marie, *Initiation à la « lectio divina »*, Paris, Parole et Silence, 2002.
- VILLENEUVE Roland, *Loups-garous et vampires*, Paris, Bords, 1991.
- VYVERBERG Henry, *Human Nature, Cultural Diversity, and the French Enlightenment*, New York – Oxford, Oxford University Press, 1989.

Société Philomatique Vosgienne

Local des associations, allée Georges Trimouille 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Courrier : BP 231 88106 Saint-Dié-des-Vosges Cedex
Téléphone : 06 88 69 15 29
Messagerie : philo.vosges@free.fr

Adhésion et commandes : au secrétaire de la Société Philomatique Vosgienne

Numéros séparés de *Mémoire des Vosges* : 15 (+ 3 frais de port)

Montant de l'adhésion à la Société Philomatique Vosgienne : 29 (+ 6 frais de port)

L'adhésion donne droit à :

- recevoir des informations sur les activités de la Société (*Lettres*)
- recevoir les deux parutions de *Mémoire des Vosges* (mars et octobre)
- bénéficier de tarifs préférentiels sur les autres publications et sur d'anciennes productions de la Société Philomatique Vosgienne.

Directeur de la publication :
Jean-Claude Fombaron

Réalisation - maquette :
Thierry Choserot

Les hors-série à *Mémoire des Vosges*

n° 1 – Jean MOTTIN, « Les deniers de saint-die 11^e-14^e siècles », 2003, 17 p.

n° 2 – Lucien DEMANGE, « L'aviation à Saint-Dié, les origines de l'aéronautique à Saint-Dié-des-Vosges », 2004, 44 p.

n° 3 – Bertrand TRIBOULOT, Jean-Paul LAGADEC, Matthieu MICHELER, Virginie FARGET, « Nouvelles archéologies, prospections et découvertes dans la moyenne vallée de la Meurthe », 2006, 33p.

n° 4 – Jean-Paul LAGADEC, « Les meules en rhyolite des fossottes, mille ans de production des meules en rhyolite du site Lorrain des Fossottes à La Salle (Vosges) 6^e siècle av. J.-C. – 4^e siècle ap. J.-C. », 2007, 55 p.

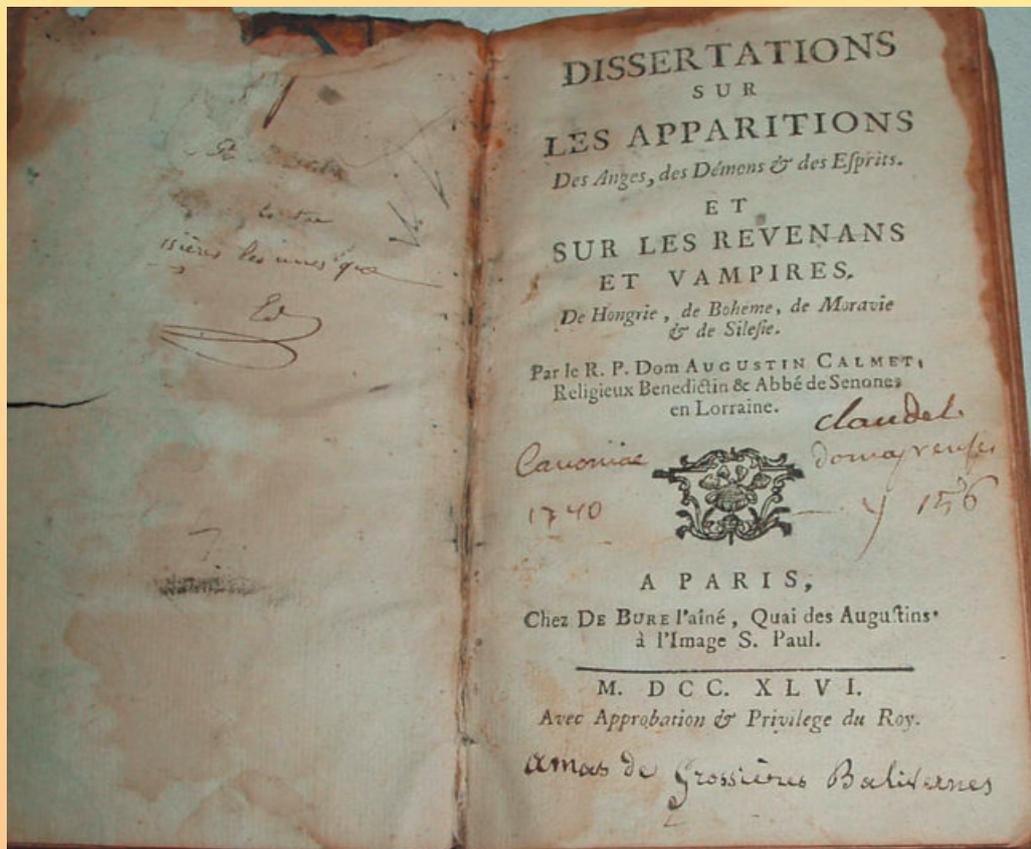
n° 5 – Jean-Claude FOMBARON, « La guerre aérienne dans les Vosges 1914 - 1919 », 2009, 64 p.

Ces numéros sont encore disponibles, se renseigner auprès de la Société Philomatique Vosgienne

Ce hors série n°6 de *Mémoire des Vosges* a été tiré à 300 exemplaires,
Achevé d'imprimer mars 2010
Dépôt légal

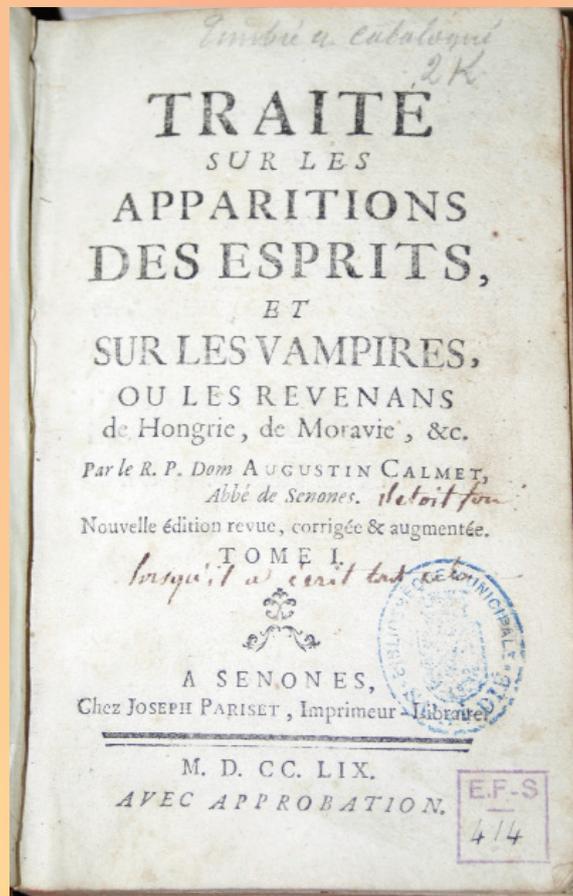
ISSN 1626-5238

© Société Philomatique Vosgienne, Saint-Dié-des-Vosges.



collection particulière

page 23



page 23

Dom Calmet *un Bénédictin vosgien au Siècle des Lumières*

Auteur :
Gilles Banderier

PRÉFACE	1
DOM CALMET ET L'ESPRIT EUROPÉEN AU SIÈCLE DES LUMIÈRES	3
LE DIABLE ET L'ERMITE ? <i>Quand Voltaire rencontrait dom Calmet à Senones</i>	13
DOM CALMET ET SES DÉMONS <i>Aspects du monde surnaturel au XVIII^e siècle</i>	23
UN SCANDALE THÉOLOGIQUE : LES VAMPIRES	37
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	54

